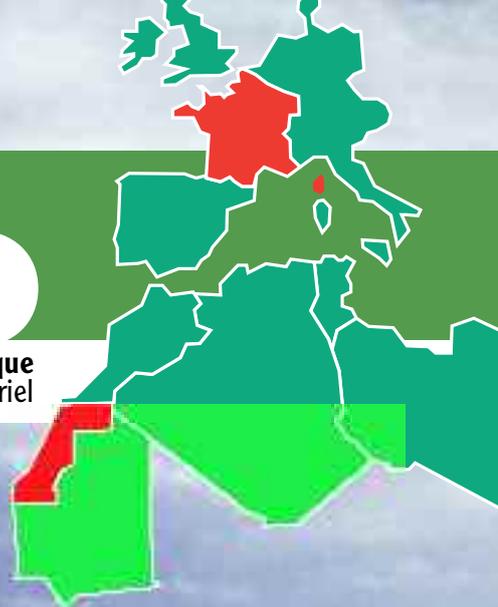


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraoui Démocratique
Numéro 164 / 165 – Juillet à décembre 2013 – 3,50 € – trimestriel



LA FRANCE SOUTIENT-ELLE ENFIN L'AUTODÉTERMINATION ?

Comme il est difficile pour un gouvernement, de mettre en cohérence, valeurs, positions de principe et intérêts économiques ou intérêts d'État.

M^r Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre vient de le tenter à l'occasion de son voyage officiel en Algérie, le 18 décembre dernier. Dans le communiqué conjoint, signé par lui et son homologue algérien, Mr Abdelmallek Sellal, à l'issue de la tenue du premier «*Comité intergouvernemental de haut niveau*», figure un paragraphe sur le Sahara occidental. Son contenu est très clair, il est écrit entre autre : «*les deux parties se félicitent de la constance de l'engagement des Nations unies et de la Communauté internationale pour un règlement juste et durable basé sur une solution politique, mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental*».

Mr Ayrault, comme Président du Groupe socialiste de l'Assemblée n'avait jamais manqué de nous rappeler par écrit son attachement à l'autodétermination des Sahraouis, mais en responsabilité il était resté jusqu'à présent discret. Cette déclaration, vite nuancée par le porte-parole du Quai d'Orsay, rappelant l'intérêt du Plan d'autonomie pour rassurer l'autre partie, existe et intervient au moment opportun.

Elle précède un texte paru dans le Monde le 30 décembre, signé par l'acteur espagnol, Javier Bardem mais surtout par Kerry Kennedy, Présidente du Centre Robert Kennedy très favorable à la cause sahraoui et une proche du Secrétaire d'État, John Kerry. La presse américaine déjà en novembre s'était illustrée avec plusieurs articles en faveur de l'autodétermination.

Elle coïncide avec les contacts discrets entrepris par Christopher Ross auprès du groupe des Amis du Sahara occidental pour la préparation du prochain rendez-vous entre Front Polisario et Maroc, qui doit se tenir en Suède en janvier. Mauritanie, Algérie habituellement conviées à ces rencontres n'y seront pas. Manière pour l'Ambassadeur Ross de signifier que le conflit ne concerne bien que deux parties, le Maroc et le Front Polisario.

La France, sans doute, tente de faire évoluer sa position, parce qu'elle tient compte de ses intérêts économiques, diplomatiques, pour lesquels l'Algérie peut jouer un rôle plus important, ce qui implique des relations plus suivies, mieux organisées avec ce pays.

Il ne faut pas non plus négliger la place prise par le Ministre des Affaires étrangères algérien, Mr Ramtane Lamamra. Celui-ci traite le sujet du Sahara avec conviction et énergie. Le 30 décembre, il déclarait dans un quotidien : «*le dossier sahraoui doit être pris à bras le corps, avec un agenda de visites et de rencontres sur le terrain, plus ambitieux et une combinaison de méthodes de travail*». Ambition très voisine de la volonté de Ross de formuler de nouvelles formes de contacts et de négociations, dans le respect du droit à l'autodétermination.

Le roi du Maroc de son côté essaie à tout prix de défendre une «*cause*» qui semble lui échapper. Présence ostentatoire au Mali, rencontre enfin obtenue avec Obama, incohérences lors de la mission de Ross et retour aux pratiques autoritaires les plus détestables.

La donne diplomatique évolue c'est certain, en Afrique, à New York, à Bruxelles mais c'est surtout la donne politique qui se transforme avec l'existence d'une résistance sahraoui, au Sahara occidental, que personne ne peut plus ignorer et qui affermit celle des Sahraouis de Tindouf. Une nation et une citoyenneté commune existent et sont mieux ressentis désormais.

Comme Brahim Ghali, Ambassadeur de la RASD à Alger, nous applaudissons aux déclarations de JM Ayrault, mais poursuivons et renforçons les mobilisations en France pour que cette première déclaration s'incarne dans des décisions réelles qui permettent au peuple sahraoui de choisir librement son destin, à commencer par l'élargissement du mandat de la MINURSO, en avril prochain au Conseil de sécurité.

**Régine Villemont, Présidente
Association des Amis de la RASD
Paris le 30 décembre 2013**





Photo Nassir Zattouta

La délégation du CER/Normandie reçue par le Secrétaire général de l'UGTA

Des cheminots normands dans les camps sahraouis

En novembre 2013 une délégation représentant le Comité d'entreprise de la Région (CER) Normandie de la SNCF, composée de trois délégués, a effectué une mission d'une semaine dans les campements de réfugiés sahraouis et à Alger. Mission importante puisque c'était une première et parce qu'elle faisait suite à la caravane solidarité organisée en mai par le CER normand.

Cette mission a rencontré le responsable de l'UGTSARIO et a été reçue par le Président Abdelaziz. Elle a également participé au déplacement vers Mehriz et assisté à l'inhumation des 9 disparus. A Alger elle a été reçue par le secrétaire général de l'UGTA et a longuement visité un des ateliers de maintenance du matériel ferroviaire de la société algérienne des chemins de fer. Mission trop courte pour tant de rencontres et une première découverte des campements mais mission passionnante et très dense qui ne manquera pas de promouvoir d'autres projets et de nouvelles solidarités.

De retour de Meheris, interview de Régine Pelau, Yvette Touzeau et Régine Villemont paru dans le Maine libre du 8 décembre 2013

Sommaire

- P 2-4 Les disparus : l'espoir possible**
- P 5 Création d'une institution pour la protection des DH**
- P 6 L'actualité au Sahara occidental**
- P 7-8 L'accord de pêche UE/Maroc**
- P 9 Quatrième Commission à l'ONU**
- P 10-11 Rencontre avec Ghaliya Djimi**
- P 12-15 Mission au Sahara occidental occupé**
- P 16-17 Solidarités en France**
- P 18 Informer**
- P 19-20 Campagnes parrainages des prisonniers**

L'espoir de retrouver

« L'après-midi du 12 février 1976, plusieurs bédouins ont été arrêtés par des militaires marocains, déployés dans la région d'Amgala. Plusieurs de leurs parents qui étaient sur les lieux ont été témoins de cette arrestation. Un témoin oculaire Aba Saïd Daf, qui avait à l'époque 13 ans, dit qu'il avait été arrêté avec deux adultes, ses voisins, Mohamed Mouloud Mohamed Lamine et Abdelahe Ramdan, qui ont été exécutés devant lui et partiellement enterrés. Il a été également témoin de l'exécution d'un jeune de 14 ans, Bachir Salma Daf.

Selon des investigations antérieures à la découverte de la fosse, d'autres personnes avaient été arrêtées le même jour et également portées disparues.

Toutes ces arrestations ont eu lieu dans les environs du puits d'Amgala, où les bédouins se trouvaient pour prendre de l'eau pour leur bétail. Des informations partielles existaient sur ces arrestations mais pas confirmées, les autorités marocaines n'ayant pas fourni d'informations fiables sur le sort des personnes concernées. Aucune donnée n'indique la présence de forces militaires de l'APLS, à cet endroit et à cette date, alors que les FAR semblent y avoir mobilisé d'importantes forces. Comme conséquence, les proches des personnes arrêtées puis disparues sont parties vers l'est et ont peu à peu rejoint Tindouf en Algérie, dans des conditions difficiles. »



Aquarelles Mertz

Familles qui s'inclinent devant les dépouilles des 8 disparus, au fond le mur marocain

Plusieurs témoignages des enfants :

« Une des choses qui m'a beaucoup tourmenté et qui a laissé une blessure pas encore cicatrisée, c'est l'innocence de mon père. Il n'était pas militaire et n'appartenait pas à une cellule politique, c'était un simple civil qui menait sa vie quotidienne, comme le faisait le reste des gens »

Mayoub Mohamed Mouloud

« Jusqu'à la fin du processus, nous appelons à la surveillance du site. Nous n'avons pas de mots pour vous remercier d'avoir contribué à retrouver mon père. Pour nous c'est comme une lumière, tout a été sombre. Dans notre religion, quand il n'y a pas de tombe pour aller se recueillir, il n'y a pas de deuil. Quand nous serons assurés que mon père est là, nous lui ferons une tombe et irons la visiter et y prier pour son âme. »

Sidi Mohamed Sidahmed Segri

Extraits de la brochure de M.Carlos Bériztain et M.Francisco Ebceberria Gabilondo
« Meheris, l'espoir possible, Fosses communes et premiers Sahraouis disparus identifiés »

les disparus, victimes d'Hassan II

Un voyage de trois jours d'Est en Ouest, dans le territoire du Sahara occidental libéré depuis 1978 par l'APLS (Armée populaire de libération sahraouie) et conservé au sud du mur de défense construit à partir de 1982 par l'armée marocaine. Il nous a permis d'aller aux sources du deuil de 40 membres de familles sahraouies et de les accompagner dans l'affirmation d'une dignité retrouvée quand enfin la vérité sur la disparition de leurs proches est devenue indiscutable.

Ce long parcours nous a également fait découvrir les contrastes de ce désert occidental où aime se retrouver chaque sahraoui. Saguia des regs, minérale, austère, sombre qu'il faut vite traverser, Saguia verte des oueds, avec les ombrages des acacias, qui invite au pâturage et au repos. Les pistes sont nombreuses, bien damées et témoignent d'une circulation importante, des bergers et de leurs familles, des militaires, des fonctionnaires de la MINURSO. Ils y tiennent une base pas très loin du site de Tifariti, ancienne garnison espagnole, très construite aujourd'hui, qui régulièrement accueille festivals et commémorations.

Ce voyage pour les familles, pour l'équipe d'investigation espagnole et pour l'association AFAPREDESA (Association des familles de prisonniers et de disparus sahraouis) était le dernier, le plus solennel et sans doute le plus émouvant.

En février 2013, des restes humains, quelques tissus avaient été trouvés dans la zone de Fadret

Leguia, alertant l'association AFAPREDESA sur l'existence possible de dépouilles appartenant à des personnes disparues. Les contacts solides et anciens de l'AFAPREDESA avec une équipe d'universitaires et experts espagnols, de l'Université du Pays Basque, de la Fondation Aranzadi et de l'Institut Universitaire Hegoa permirent de mener à bien très vite une investigation médico-légale, archéologique, recherche d'ADN qui a croisé et confirmé les témoignages des familles concernées, témoignages recueillis par l'AFAPREDESA, depuis sa création. Recherches très difficiles du fait de l'absence de réponses officielles, de l'État marocain, pendant trois décennies.

Ce dernier voyage, organisé par l'AFAPREDESA, universitaires et familles a honoré la mémoire des 8 disparus, respecté la douleur et la dignité de leurs familles et appelé la Communauté internationale à enfin se préoccuper sérieusement de la disparition forcée au Sahara occidental.

Cérémonie politique en présence de plusieurs responsables de la RASD, Président du Conseil national, Ministres de l'Intérieur et de la Justice, de cinq officiers de la MINURSO et de responsables associatifs européens et élus du Pays Basque. Au centre de cette cérémonie, la disparition forcée, toujours présente dans la vie des familles. La présence des officiers de la MINURSO, indiquant l'importance que l'envoyé personnel du

Secrétaire général, l'Ambassadeur Christopher Ross, accordait à cet évènement et la responsabilité engagée de la mission de paix pour la protection de ces dépouilles et la recherche d'autres fosses communes.

Cérémonie civile au cours de laquelle, M. Beristain, responsable de l'équipe des experts, remit solennellement les dépouilles aux responsables sahraouis, afin que leur décès soit enregistré dans les registres de l'état civil de la RASD.

Cérémonie religieuse qui permit enfin aux familles d'enterrer suivant leurs convictions religieuses leur défunt et d'apaiser leur douleur.

Cette première découverte de corps de disparus tant d'années après leur mort est sans doute tout aussi importante que la sortie en 1991 des premiers disparus revenus des bagnes marocains. C'est comme l'écrit Carlos Bériztain « *l'espoir possible* » ! Espoir de retrouver d'autres fosses, d'autres dépouilles et d'apaiser les douleurs de ceux et celles qui ne savent pas où sont leurs proches. Espoir que la Communauté internationale ne passe plus par profits et pertes ce crime contre l'humanité perpétré par un souverain, Hassan II pour tenter de faire disparaître un peuple et impose au Maroc de respecter ses engagements internationaux en participant à l'organisation d'un référendum d'autodétermination respectueux de la liberté de choix du peuple sahraoui.

La guerre ne peut s'oublier

Une découverte

En septembre dernier a été publié un rapport d'une équipe de médecins-légistes, anthropologues et archéologues de l'Université du Pays basque (Espagne), de la Fondation Aranzadi et de l'Institut Hegoa de la même université, intitulé MEHERIS, L'espoir possible, et sous-titré Les fosses communes et premiers Sahraouis disparus identifiés. C'est en effet la première fois qu'une équipe de chercheurs constituée selon les règles internationales pour ce type d'investigation exhume des restes humains et apporte la preuve que ce sont les dépouilles de 8 personnes sahraouies portées disparues depuis le 12 février 1976, dans la région d'Amgala et Meheris à l'est du Sahara occidental, 8 personnes en vérité exécutées par l'armée marocaine.

Le crime ainsi révélé s'appelle

« *disparition forcée de personnes* »

Il est précisément défini à l'article 7 du Statut de Rome (Cour pénale internationale) : « *Par disparitions forcées de personnes, on entend les cas où des personnes sont arrêtées, détenues ou enlevées par un État ou une organisation politique ou avec l'autorisation, l'appui ou l'assentiment de cet État ou de cette organisation, qui refuse ensuite d'admettre que ces personnes sont privées de liberté ou de révéler le sort qui leur est réservé ou l'endroit où elles se trouvent, dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée.* »

En effet, le Maroc a commencé d'envahir militairement le Sahara occidental, encore sous colonisation espagnole, dès le 31 octobre 1975,

poursuivant au long des premiers mois de 1976 les Sahraouis qui tentaient de fuir, exécutant des nomades, n'hésitant pas à bombarder au napalm et au phosphore les populations civiles. Le dernier soldat espagnol est parti en février 1976. Au cours des années 1976 et 1977, plusieurs centaines de disparitions de civils sahraouis ont été relevées au Sahara occidental et au sud du Maroc. Parmi ces « *disparus* », 310 ont été libérés en juin 1991 des bagnes secrets d'Agdez, de Skoura, de Kalaat M'Gouna, d'El Aïoun. La plupart d'entre eux avaient passé 15 à 16 ans dans ces bagnes, sans que leurs proches aient jamais su ce qu'ils étaient devenus. Ils les croyaient morts. Heureusement, ils sont sortis vivants. Mais combien y ont laissé leur peau ?



Méhéris, chaque famille dépose la dépouille de son proche dans la tombe qui vient d'être creusée

Photo Nassir Zattouta

La disparition forcée de personnes est un crime contre l'humanité

A ce titre, il est imprescriptible, quel que soit le temps de paix ou de guerre intérieure ou extérieure où il a été commis, tant que les faits n'ont pas été investigués, tant que n'ont pas été réalisées des actions de recherche effective, des fouilles ou des exhumations, tant que les restes des morts n'ont pas été restitués aux familles pour répondre à leurs demandes et respecter leurs droits à la vérité, au deuil, à la justice et à la réparation.

Aujourd'hui, 400 personnes sahraouies sont toujours portées disparues, des suites de l'invasion marocaine. Parmi elles étaient, jusqu'en juin dernier, les 8 personnes exhumées par les spécialistes de l'Université du Pays basque, six adultes – Salma Daf Sidi Salec, Sidahmed Segri Yumani, Salama Mohamed Ali Sidahmed Elkarcha, Salma Mohamed Sidahmed, Mohamed Abdalahe Ramdan et Mohamed Mulud Mohamed Lamin – et deux enfants – Bachir Salma Daf et Sidi Salec Salma. Pendant des décennies, les autorités marocaines avaient refusé de donner la moindre information sur les disparus. Puis l'Instance équité et réconciliation (IER), créée par Mohamed VI en 2004 pour enquêter sur les violations des droits de l'homme, dont les disparitions forcées, n'a pas été en mesure de dire ce qu'il était advenu de ces 8 personnes.

Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) marocain, qui effectue le suivi des conclusions de l'IER, a bien mené des recherches sur 4 de ces 8 personnes. Mais il a conclu qu'elles avaient été arrêtées par les forces armées marocaines près

d'Amgala en 1976 (en février, juin et juillet) et emmenées à la caserne militaire de Smara où elles étaient ensuite décédées (ce que l'enquête de l'Université basque a démenti). Les 4 autres Sahraouis exhumés à Meheris ne figuraient ni sur les listes de personnes disparues de l'IER, ni sur celles du CCDH... D'une manière générale, sur 207 victimes de disparition forcée identifiées (rapport publié en décembre 2010), le CCDH signale que les disparus sahraouis seraient « *morts à cause des conditions* » ou « *durant la détention* », sans aucun autre détail ni information sur leur sort final.

Face à ces informations très parcellaires, et sujettes à caution, faute notamment des témoignages des familles qui se trouvent dans les camps de réfugiés près de Tindouf, la seule voie d'investigation efficace est celle d'équipes d'experts indépendants placées sous l'autorité de la Mission des Nations Unies au Sahara occidental (MINURSO) et du Comité international de la Croix Rouge (CICR), comme l'a demandé l'Association des familles de disparus et prisonniers sahraouis (AFAPREDESA). Ces instances sont habilitées à se rendre dans les territoires occupés par le Maroc comme dans les camps de réfugiés de Tindouf, pour recueillir les différents témoignages et demandes des familles, et pour faire exécuter les fouilles qui seraient nécessaires, dans des conditions de sécurité suffisantes et dans le respect des proches.

Les fosses 1 et 2 où ont été retrouvés les restes des 8 personnes, sur indication d'un berger qui a aperçu des vêtements et des ossements éparpillés en surface par le vent, sont situées dans une zone proche du mur construit par le Maroc, là où l'accès est difficile et dangereux. Bien d'autres endroits ont

été signalés comme contenant des fosses communes où sont ensevelies des personnes identifiées par leurs familles, ou par les survivants des exécutions perpétrées à proximité.

La plupart de ces possibles fosses communes se trouvent dans les territoires du Sahara occidental occupés par le Maroc, ou autour des bagnes secrets au Maroc même.

Il est nécessaire, comme y invite le Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme (rapport de mars 2010), dans sa section IX entièrement consacrée au « *traitement des morts et à l'identification des restes humains* », de rechercher et protéger les restes humains, d'entretenir la relation avec les familles, de respecter les droits des victimes et d'assurer la qualité et l'indépendance des expertises médico-légales. C'est ce que demande avec force l'Association des familles de disparus et prisonniers sahraouis (AFAPREDESA).

Le Parlement européen, à travers le rapport Tannock qu'il a adopté le 22 octobre, soutient aussi « la création d'une mission officielle MINURSO-CICR (Comité international de la Croix Rouge) dans la zone de Fadret Leguiaa [Meheris], afin de procéder à l'exhumation et à la restitution des dépouilles aux familles ».

Le droit à la vérité et au deuil est d'une importance capitale pour les familles des disparus. Le travail effectué par l'équipe de l'Université du Pays basque montre qu'il est possible de y répondre.

Si le Maroc vient de ratifier, le 14 mai 2013, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

(entrée en vigueur le 23 décembre 2010), gageons qu'il faudra bien, au minimum, l'autorité d'une mission officielle internationale pour qu'il assume l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité qu'il a commis contre le peuple sahraoui.

Un événement artistique et mémoriel

Dans une autre perspective, le travail effectué par un collectif international d'artistes, d'intellectuels et d'activistes intitulé NECESSITÀ DEIVOLTI (« *La nécessité des visages* ») vient d'être présenté au public du séminaire La persistance des images organisé les 21 et 22 octobre 2013 à l'École des Hautes Études en Sciences sociales à Paris, à l'initiative du BAL, « *un lieu indépendant dédié à la représentation du réel par l'image, sous toutes ses formes* » présidé par Raymond Depardon.

NECESSITÀ DEI VOLTI est un livre singulier, de fabrication manuelle, résultat d'une réflexion sur les photographies, archives involontaires constituées durant les années de conflit au Sahara occidental et conservées au Musée de la Guerre dans la région de Tindouf en Algérie. Voici ce qu'en dit Yasmine Eid-Sabbagh, photographe, doctorante à l'académie des Beaux-Arts de Vienne, membre de la Fondation Arabe pour l'Image, l'un des membres du collectif qui a réalisé ce livre : « *À la fin de l'année 1975, lorsque le Maroc envahit le Sahara occidental, la résistance sahraouie commence à recueillir des photographies que les soldats marocains tombés au combat ou faits prisonniers portent sur eux. En voulant apporter des preuves de l'existence du conflit, les Sahraouis sont ainsi devenus les gardiens involontaires de la mémoire d'un autre peuple et ces images d'autrui sont devenues*

partie intégrante de leur histoire. En 1997, 483 photographies ont été choisies parmi l'ensemble beaucoup plus vaste de cette collection, afin d'engager une réflexion sur la relation entre l'image et la complexité du geste sahraoui de 'garder' celles-ci en attendant le moment où elles pourront retourner vers ceux qu'elles représentent. »

Il s'agit en effet d'une démarche de témoignage tournée vers la paix – la nécessité des visages –, et non d'une exposition voyeuriste de soldats morts, ce qui explique le caractère confidentiel du livre. NECESSITÀ DEIVOLTI a été déposé à la bibliothèque Kandinsky du Centre Pompidou à Paris, où il sera consultable à la demande au début de 2014.

Nicole Gasnier

Texte publié sur son blog Médiapart

La RASD décide la création d'une institution nationale de promotion et de protection des Droits de l'Homme !

Un nouveau pas pour mieux consolider les acquis au sein de la RASD et agir pour mettre un terme à la répression marocaine à l'encontre de la population civile sahraouie dans les territoires occupés du Sahara occidental. Les autorités sahraouies ont décidé la création d'une institution nationale des droits de l'homme qui aura des compétences larges dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

Un comité national, sous la présidence de Mr. Jatri Aduh, Président du Parlement Sahraoui, a été créé cet été. Après plusieurs sessions de travail, il a pu élaborer des propositions aussi bien sur la nature, les facultés et les possibles champs d'action de la nouvelle institution. Tous les membres de ce comité préparatoire, représentants des différents ministères et organisations de la société civile, se sont mis d'accord que la future institution aura un mandat constitutionnel ou législatif de protéger et promouvoir les droits de l'homme. Elle jouira de son Indépendance conformément aux principes de Paris et ne sera donc soumise à l'autorité directe ni du pouvoir exécutif, ni celle du pouvoir législatif ou du pouvoir judiciaire.

La future institution aura un rôle de conseil et de proposition auprès du gouvernement et du parlement en ce qui concerne les droits de l'homme et les garanties accordées aux citoyens dans la pleine jouissance des libertés fondamentales.

Ainsi, elle sera une pièce centrale dans l'échiquier national pour le dialogue et la concertation entre toutes les parties concernées par les droits de l'homme : gouvernement, parlement et membres de la société civile...

D'autre part et du fait qu'une partie du territoire de la RASD est soumise à l'occupation marocaine, un grand défi attend la future institution, celui d'investiguer les graves et perpétuelles violations des droits de l'homme commises par les forces d'occupation. **Elle sera donc appelée à faire le suivi de la situation des citoyens sahraouis sous occupation et agir pour qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, y compris leur droit à l'autodétermination et indépendance, tant réaffirmé par la communauté internationale.**

Dans ce sens, elle aura à coopérer avec la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme d'autres pays et les organismes régionaux telle que la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le système des droits de l'homme internationaux, par exemple, en présentant des communications et des rapports à des organismes indépendants, tels les titulaires de procédures spéciales et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Pour l'Association des Familles des Prisonniers et Disparus Sahraouis (AFAPREDESA), la création d'une instance nationale de promotion et de protection des Droits de l'homme ne constitue pas seulement une nouvelle étape dans la consolidation et le renforcement d'un État démocratique dans la République Sahraouie mais est également un pas important dans la lutte contre les graves violations des droits de l'homme qui perdurent dans la partie de la république, soumise au joug colonial marocain depuis 38 ans.

Abdeslam Omar Lahsen

Président de l'AFAPREDESA et membre de la Commission Préparatoire pour la création d'une instance nationale de promotion et protection des Droits de l'homme.

L'actualité du Sahara occidental

Cette actualité est d'abord marquée par les suites de la « bataille » menée en avril pour l'élargissement du mandat de la MINURSO. L'engagement américain, a conféré à ce plaidoyer un enjeu réel et même si cette « bataille » n'a pas encore été gagnée, la partie marocaine en est sortie sensiblement affaiblie. Affaiblissement confirmé avec le vote en octobre au Parlement européen du rapport Tannock, qui rend raison au peuple sahraoui de manière éclatante. La mission organisée en juillet au Sahara occidental, a mis en évidence, l'importance prise par les Associations sahraouies au Sahara occidental occupé et au Sud Maroc. Leur expression est désormais publique, forte et capable de résister à toutes les répressions ou manoeuvres d'intimidation ou de corruption, suivant les circonstances.

Pourquoi pas commencer cette revue d'actualité par la rencontre le 23 novembre de Mohamed VI avec Barak Obama ? « Évènement » bien que mis en valeur par la presse marocaine, il confirme plutôt le désarroi du souverain marocain face à un problème qu'il ne maîtrise plus et qui le met davantage à la merci de son armée et de ses généraux.

Le journaliste marocain, Ahmed Benseddik, avait déjà repéré ce désarroi dans un papier publié par le site Lakome le 31 octobre, à travers l'analyse du discours du roi devant le Parlement : « *La situation est difficile. Rien n'est encore tranché, les manœuvres des adversaires de notre intégrité territoriale ne vont pas s'arrêter...* ». Pour la première fois, le roi reconnaissait des difficultés. La répression exercée contre les rassemblements pacifiques à El Aïoun au moment de la visite de Christopher Ross dans la région, en octobre, témoigne des incohérences d'une politique où s'exercent autour du roi des influences contradictoires.

Mais si le journaliste regrette l'inefficacité de la diplomatie marocaine, il considère que la position américaine n'était pas en avril un « *coup de tête* » mais bien une position stratégique.

Alors la rencontre de novembre, a-t-elle restauré la relation entre Maroc et États-Unis ?

Le Front Polisario en doute, qui remarque combien la discussion sur la décolonisation du Sahara occidental a pris de place et combien le Président américain a encouragé le souverain à mieux respecter les droits de l'homme, à éviter l'usage des tribunaux militaires pour des civils. La presse marocaine a réussi à tordre le mot soutien pour faire d'Obama un fervent partisan de l'autonomie ! Par contre plusieurs journaux américains, le Washington Times et le Huffington Post ont consacré leurs colonnes au sujet. « *La dernière colonie d'Afrique, un État oublié* » pour le Huffington et au Washington une référence très patriotique : « *Les Pères américains n'auraient pas*

accepté l'offre d'autonomie au sein de l'Empire Britannique en 1776... Le peuple sahraoui veut simplement qu'on lui restitue son pays. »

Au cours de la période, il faut également insister sur les nombreux déplacements officiels ou associatifs de plusieurs responsables de la RASD en Afrique et auprès de l'Union africaine, et sur la présence d'une importante délégation autour du Président Abdelaziz, aux cérémonies d'adieu à Nelson Mandela.

Conférences à Prétoria, à Abuja en octobre ; celle d'Abuja a retenu particulièrement l'attention du Maroc. En effet, elle était importante, appelée par le syndicat nigérian des travailleurs, elle réunissait des représentants de 17 pays africains et la participation remarquable de l'Algérie avec son Ministre de la justice, Tayeb Louh. Celui-ci lut une déclaration du Président algérien en faveur de l'élargissement du mandat de la MINURSO. Déclaration qui provoqua une forte réaction marocaine allant jusqu'au rappel de l'Ambassadeur et la profanation du drapeau algérien au sommet du Consulat de Casablanca.

Le Maroc supporte mal cet engagement africain comme la place de la RASD au sein des institutions de l'UA et l'intérêt d'associations africaines, féminines surtout, pour le peuple sahraoui. De la conférence d'Abuja est sorti un comité de coordination de la solidarité qui nous l'espérons permettra un meilleur suivi politique de la question par les responsables et sociétés africaines.

L'actualité vient aussi de New York et de Bruxelles.

A la quatrième commission de nombreux pétitionnaires sont intervenus (voir témoignage de M^{me} Joëlle Toutain), celui de la juriste américaine, Kathlyn Thomas, ancienne membre de la MINURSO a été remarqué. En tant que chargée des questions juridiques, elle avait participé aux discussions sur

les critères d'éligibilité en 1995 et en 1999, à la publication des listes. Aux Ambassadeurs présents elle a assuré : « *La seule raison pour laquelle ce référendum n'a pas eu lieu en 2000, c'est la décision du Maroc de se retirer du processus par crainte de l'échec* ».

Quelques semaines plus tard le Parlement européen en votant le rapport de Charles Tannock, eurodéputé conservateur britannique, poursuivait la mise en cause de la responsabilité marocaine dans la situation d'impasse du Sahara occidental.

S'appuyant sur le constat fait par le Secrétaire général des Nations unies, de la proximité des situations Sahara Sahel et en référence au rapport de Juan Mendez (février 2013) sur la torture au Maroc et notamment au Sahara occidental, Charles Tannock, a soumis au PE, un rapport très complet de la situation au Sahara occidental, entre autre. Rappel du droit à l'autodétermination, appel à libérer les prisonniers politiques sahraouis, à garantir la transparence et l'équité des procédures judiciaires, appel à élargir le mandat de la MINURSO pour assurer l'exercice des libertés fondamentales au Sahara occidental. Il rappelle également que le Maroc a l'obligation juridique de rendre des comptes, en tant que puissance administrante qu'il exerce de fait, sur le territoire et sa population.

Un tel rapport rend encore plus grave la décision de l'Espagne, en particulier, de bafouer le droit pour récupérer à tout prix des zones de pêche avec le protocole UE/Maroc qui vient d'être adopté ce 10 décembre.

Souhaitons que l'Observatoire sahraoui pour la protection des ressources naturelles, qui vient de faire rapport sur la pêche engage toutes ses forces aux côtés du Front Polisario et des solidarités européennes.

L'accord de pêche UE/Maroc au Parlement européen

Le « bouclage » du Sahara info a grossièrement correspondu au vote de l'accord de pêche au Parlement européen, ce 10 décembre 2013. Contrairement à ses précédents votes ou déclarations respectueux du droit international et de ses valeurs revendiquées, ce dernier vote revient à des considérations plus « banales », résultat des pressions et expression des intérêts économiques et financiers de plusieurs membres, et glisse sous le tapis valeurs et respect du droit.

Le précédent vote qui devait déjà entériner un partenariat euro-marocain sur la pêche eût lieu en décembre 2011. Il fut un échec pour les tenants du « pragmatisme de l'autruche », puisque dans leur majorité, les députés européens le refusèrent au nom à la fois du respect de l'environnement et de la ressource et au nom du refus de l'occupation du Sahara occidental par le Maroc, ce dernier imposant aux Européens d'inclure dans l'accord de pêche, les eaux territoriales sahraouies. Ce vote fut en 2011 une surprise pour les tenants de la pêche à tout prix, pêcheurs espagnols en particulier, qui savent bien que la ressource se trouve principalement au large du Sahara occidental et non pas au Maroc.

Celui de 2013 qui vient d'avoir lieu, consacre la coopération euro-marocaine y compris dans le territoire sur lequel le Maroc n'exerce pas de souveraineté légale. Il a sans doute été mieux préparé par la Commission et par le gouvernement espagnol imposant à ses élus un vote en faveur de l'accord. Si on compare les votes de 2011 et de 2013, les différences se situent essentiellement sur le nombre des absents au vote, 82 à 202, en particulier chez les élus socialistes. Vote « honteux » pour lequel ils avaient des consignes, qu'un grand nombre de députés n'a pas souhaité exercer ?

Le « lobby » défendant le droit international et le respect des droits de l'homme, mis en œuvre par nombre d'associations, d'élus locaux et par le Parlement de l'Union Africaine, n'a pas eu raison du lobby économique. Comme le déclarent le 12 décembre, les associations européennes, réunies dans l'EUCOCO : « une fois encore les intérêts économiques de quelques uns l'ont emporté sur le bien commun et le droit. »

Mais ce vote dépasse largement les considérations économiques mises en avant par les tenants de l'accord, il consacre en effet la légitimité de l'occupation du Sahara par la possibilité donnée au Maroc de vendre des ressources qui ne lui appartiennent pas. Les militants sahraouis d'El Aïoun ne s'y sont pas trompés en manifestant ce 10 décembre pour demander aux députés de refuser cet accord. En vain, ils n'ont récolté que des coups et de la violence. Il est donc indispensable de reprendre la mobilisation en direction de l'Europe et de nos gouvernements respectifs.

En novembre, l'association espagnole « *Western Sahara Human Rights Watch* » avait exigé des clarifications pour que la ratification du protocole de pêche UE/Maroc soit conforme au droit international et au droit européen.

Bruxelles, le 12 novembre



WESTERN SAHARA
HUMAN RIGHTS WATCH

Western Sahara Human Rights Watch (WSHRW) considère que, à la lumière de l'avis consultatif des services juridiques du Parlement Européen (PE) du 4 novembre 2013 (SJ 0665/13), le Protocole de pêche UE-Maroc signé le 24 juin 2013 (P-2013) ne peut être ratifié par le Parlement Européen que si des clarifications précises sont produites, sans lesquelles cet accord serait contraire au Droit International et au Droit Européen. A cet effet, il convient de rappeler certains éléments essentiels:

PREMIER.

Tant l'Accord de pêche UE-Maroc en vigueur à partir du 28 février 2007 (A-2007) que le Protocole de 2013 se réfèrent aux eaux sous la souveraineté ou la juridiction du « Maroc ». Comme l'avis consultatif SJ 0665/13 du service juridique du PE le laisse clairement entendre, les eaux du Sahara occidental ne se trouvent en ce moment ni sous la « souveraineté » ni sous la « juridiction » de Maroc. En conséquence, le PE ne peut autoriser la ratification du P-2013 que s'il dit s'appliquer uniquement et exclusivement aux eaux du « Maroc », pour éviter un usage frauduleux de l'accord. Ce qui signifie que, si l'on suit la rédaction des P-2013 et A-2007, des activités de pêche ne peuvent être réalisées dans les eaux du Sahara occidental.

DEUXIEME.

Si le PE prétend ratifier le P-2013 en considérant seulement la pêche dans les eaux sous la « souveraineté » et « juridiction » du « Maroc », sans inclure par conséquence les eaux, non marocaines, du Sahara occidental, il convient que le PE considère si le prix payé par l'UE est adéquat. En effet, comme le « *Conseil Economique, Social et Environnemental* » du Maroc vient de le déclarer dans son rapport d'octobre 2013 « *Nouveau modèle de développement pour les provinces du sud* », au paragraphe 162 : « *En 2012, les provinces du Sud ont rapporté 78,7% du volume des captures nationales (autour de 930 000 tonnes) et 69% de sa valeur (5,4 Mds DH).* » (N.B. l'expression



Photo Fabienne Reberrioux

Le port de Boujdour au Sahara occidental

« provinces du sud » se réfère en langage interne marocain au Sahara occidental).

TROISIEME.

Si, bien que le texte du P-2013 n'inclue pas les eaux du Sahara occidental (qui ne sont pas « *eaux territoriales* » ni « *ZEE* » du Maroc), on prétend ratifier ce Protocole de 2013 pour permettre la pêche dans les dites eaux, l'avis consultatif SJ 0665/13 exige que les paiements respectifs et les activités de pêche de l'Union soient au bénéfice de la population du Sahara occidental, en accord avec les obligations marocaines au regard du droit international. Tout cela exige que l'UE autant que le Royaume du Maroc introduisent des clauses précises, aujourd'hui inexistantes, dans le P-2013.

QUATRIEME.

Comme l'avis consultatif SJ 0665/13 le rappelle, les obligations imposées par le Droit International pour pêcher dans les eaux, non marocaines, du Sahara occidental émanent, en dernier ressort, de l'article 73 de la Charte des Nations Unies et ont été développées par l'avis du service juridique des Nations Unies (S/2002/161) (« *avis Corell* »). Le Droit International considère que les intérêts du peuple du Territoire Non Autonome ont un caractère prioritaire et qu'il doit être tenu compte des désirs de ce peuple.

CINQUIEME.

La conclusion de l'avis SJ 0665/13, contenue dans son paragraphe 33.d), considère que si on prétend appliquer également le P-2013 aux eaux, non marocaines, du Sahara occidental, alors les paiements doivent « *bénéficier à la population du Sahara occidental, en accord avec les obligations marocaines selon le Droit International* ».

SIXIEME.

Si on prétend ratifier le P-2013 avec l'intention de l'appliquer aussi aux eaux, non marocaines, du Sahara occidental, pour pouvoir s'acquitter des obligations du Droit International concernant les paiements dus à la population du Sahara occidental, il est indispensable de tenir compte des circonstances suivantes :

1. Que, au Sahara occidental, une partie de la population se trouve dans le territoire sous occupation marocaine et l'autre partie dans les camps de réfugiés près de Tindouf (Algérie).

2. Que l'unique détermination officielle de ceux qui composent la population sahraouie se trouve dans le recensement élaboré par la Commission d'Identification de la Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara occidental (MINURSO) du 30 décembre 1999, ainsi que dans la liste de rapatriement des réfugiés sahraouis établie par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (ACNUR) le 31 octobre 2000.

3. Qu'il y a un processus de négociation ouvert par l'ONU depuis 1991 sur le statut final du territoire

réclamé par deux parties, le Maroc et le Front Polisario (ce dernier en qualité de représentant du peuple sahraoui), et que dans les dites négociations l'État marocain a reconnu le Front Polisario comme représentant du peuple sahraoui.

SEPTIEME.

Si on prétend ratifier le P-2013 avec l'intention de l'appliquer aussi aux eaux, non marocaines, du Sahara occidental, une application avec garanties de la conclusion de l'avis SJ 0665/13, contenu dans son paragraphe 33.d), rend nécessaire que les paiements à la population sahraouie s'effectuent à travers une instance chargée d'administrer, de surveiller et de garantir que les objectifs de l'avis sont pleinement satisfaits ; à cette instance doivent participer: des représentants de la MINURSO, des représentants sahraouis, tant du domaine sectoriel que de la société civile, désignés par le Maroc et le Front Polisario, et des représentants de la HCR. Il pourra y avoir des experts internationaux en qualité de conseillers pour aider les membres désignés à élaborer des protocoles ou des mesures d'actuation.

HUITIEME.

Si on prétend ratifier le P-2013 avec l'intention de l'appliquer aussi aux eaux, non marocaines, du Sahara occidental, le respect du Droit International et du Droit Européen exige qu'il garantisse les droits suivants:

1. Le caractère public et transparent de l'offre des postes de travail ou des opportunités patronales générés par l'activité de pêche.

2. Que les dispositions du A-2007 (chapitre VII de l'Annexe de l'accord) relatives à l'obligation des bateaux de l'UE d'employer des pêcheurs « *marocains* » soient modifiées ou interprétées officiellement pour que, quand les bateaux de l'UE pêchent dans les eaux, non marocaines, du Sahara occidental, les marins employés soient des Sahraouis reconnus par les Nations Unies dans la liste provisoire des votants du 30 décembre 1999 établie par la Commission d'Identification de la MINURSO pour le référendum, ou dans la liste de rapatriement établie par le HCR le 31 octobre 2000, ou bien leurs descendants, et ce sans discrimination politique, spécialement sur leur position vis-à-vis du statut final du territoire.

3. Garantir à travers le HCR la libre circulation, l'agrément et la sécurité sur le territoire occupé par le Maroc des Sahraouis intéressés (spécialement les réfugiés) à participer à l'activité économique sectorielle ou aux activités dérivées de celle-ci.

4. Garantir qu'une partie des bénéfices sera destinée au financement, à travers la MINURSO ou à travers des organisations dépendant de l'ONU, de programmes non nécessairement en relation avec l'activité sectorielle de la pêche

mais dirigés vers la population sahraouie reconnue par l'ONU, tant dans le territoire sous occupation marocaine que dans les camps de réfugiés ; programmes qui devront satisfaire les objectifs ou buts établis à l'Article 73 de la Charte de l'ONU et qui devront contribuer au bien-être de la population sahraouie en terme de développement social, politique, économique et éducatif.

NEUVIEME.

Si on prétend ratifier le P-2013, avec l'intention de l'appliquer aussi aux eaux, non marocaines, du Sahara occidental, le respect du Droit International exige de la part du Royaume du Maroc qu'il fasse une comptabilité séparée des activités de pêche réalisées dans les eaux marocaines et des activités réalisées dans les eaux du Sahara occidental afin de pouvoir déterminer quelle partie des revenus a été produite dans les eaux du Maroc et quelle partie dans les eaux du Sahara occidental, afin de pouvoir déterminer quelle partie des bénéfices doit être destinée au Maroc et quelle partie au Sahara occidental.

Texte traduit par nos soins.

La CGT s'adresse aux parlementaires européens (Paris le 5 décembre 2013)

Au nom de la CGT nous vous demandons de voter contre ce rapport qui à l'évidence ne respecte pas le droit international puisqu'il inclut les eaux territoriales du Sahara occidental. Ce vote, paradoxe du calendrier, doit intervenir le 10 décembre, journée internationale des Droits de l'Homme. L'application de cet accord signifierait que le Parlement Européen tolère les violations des droits de l'homme commises au Sahara occidental par le Maroc. Violations dénoncées par le rapporteur spécial contre la torture, par de nombreuses associations des Droits de l'Homme comme Human Rights Watch, Amnesty, Front Line et le Centre Robert.F Kennedy et par le PE lui-même dans sa résolution du 22 octobre (Rapport Tannok).

Les actions face à ce vote !

A « *chaud* » tout juste après le vote, le secrétariat de la plate-forme a proposé au réseau solidaire : « *très vite, interpeller le gouvernement français et les députés qui ont voté pour l'accord qui bafoue le droit international, en pointant en particulier l'absence de respect des droits de l'homme au Sahara occidental, alors que ce respect est souligné comme condition de la pérennité de l'accord* » ; « *obtenir un nouvel avis juridique de l'ONU prolongeant et précisant celui de Hans Corell de 2002* » ; « *demander la suspension de l'accord dès sa mise en œuvre en faisant jouer la clause droits de l'homme.* »

La quatrième commission une présence indispensable

Cette année encore, nous étions présents pour pétitionner auprès de la quatrième commission de décolonisation de l'ONU. Joëlle Toutain, militante de l'association havraise « *Un camion citerne pour les Sahraouis* » et membre du bureau de l'AARASD a témoigné pendant « 4 minutes », sur le procès des prisonniers de Gdeim Izik.



4 minutes, c'est le temps réservé à chaque pétitionnaire pour informer voire interpellier les membres de la commission. Dans ce temps très court mais très « intense » Joëlle a porté témoignage du travail collectif effectué lors des différentes missions d'observation menées en particulier par l'AARASD au Sahara occidental occupé et au Tribunal militaire de Rabat lors du procès des « 24 de Gdeim Izik ».

Sa longue présence à ce procès lui a permis de fournir aux membres de la Commission, un relevé précis des conditions de ce procès et de son verdict.

Extraits :

J'ai constaté (lors du procès) que le procureur instruisait uniquement à charge à partir d'aveux dont tous les accusés ont déclaré qu'ils avaient été extorqués sous la torture... J'ai assisté à un procès strictement politique où malgré l'absence de preuves les prévenus ont été lourdement condamnés... l'opposition à l'occupation marocaine s'organise aujourd'hui au grand jour, avec des associations et des jeunes qui affichent publiquement leur identité... la répression qui a suivi la protestation du Camp de Gdeim Izik n'a pas éteint la résistance bien au contraire, c'est un mouvement que rien n'arrête dont il faudra tenir compte. La France, très proche tant historiquement que culturellement du Maroc, la France si attachée en d'autres lieux à faire respecter le droit, doit davantage s'affirmer sur cette question et peser pour l'adoption de positions conformes à ses valeurs : libération des prisonniers politiques sahraouis, surveillance du respect des droits de l'homme et application de l'autodétermination.

Ma présence à New York fut aussi l'occasion pour moi, d'être reçue à la Mission française et d'être longuement écoutée par Madame Mariem Diallo, Conseillère, chargée du dossier Sahara occidental. Notre échange a porté sur la vie dans les campements de réfugiés et sur l'accueil des enfants. Informations détaillées que pour certaines elle découvrirait, en particulier l'ampleur de la solidarité en France et les détails de la vie quotidienne des réfugiés.

Elle a pour sa part insisté sur la situation au Sahel objet de préoccupation prioritaire pour la diplomatie française et pense comme Christopher Ross que les périls qui menacent la sécurité dans cette vaste région, devraient favoriser une solution politique pour le conflit du Sahara occidental.

J'ai également insisté sur le procès de Rabat et sur le rapport publié par le CNDH, qui n'a pas exactement le même point de vue que les observateurs internationaux ! Et lui ai remis nos rapports observateurs, le dossier du parrainage des prisonniers. Sa réaction a été celle habituelle de la diplomatie française... le constat des efforts des autorités marocaines pour faire progresser un État de droit. Mes documents vont-ils mettre en doute cette « conviction » ?

Nous venons d'apprendre la découverte d'un chamier renfermant des restes humains de disparus sahraouis, je l'ai informée des recherches en cours menées par l'équipe espagnole de médecins légistes et d'archéologues.

En conclusion, cette présence à L'ONU a été pour moi une expérience extraordinaire qui m'a permis de mesurer l'importance de ces institutions internationales mais aussi de constater les excès de la propagande marocaine qui à longueur d'interventions décrit les camps de réfugiés de manière « ignoble », difficile à entendre pour moi qui les connaît si bien.

Joëlle Toutain

A noter que Joëlle a « bénéficié » d'une belle couverture dans le Havre Libre du 9 octobre 2013 avec un beau titre : « Depuis hier et jusqu'à jeudi, Joëlle Toutain est à New York, au siège de l'ONU, pour défendre la cause du peuple sahraoui. Retour sur un engagement sans limite. »

La solidarité et les initiatives dans les campements

8 octobre 2013 Javier Bardem présente son film « *Hijos de las nubes* » à Londres...

10-13 octobre 2013

10^e festival de cinéma « *Fisahara* » avec un festival des cultures et arts populaires

27 octobre 2013 Conférence à Abuja

20-25 octobre 2013

Mission de l'Union internationale des jeunesses socialistes au Maroc, Sahara occidental et campements de réfugiés. Les jeunesses socialistes françaises accompagnaient cette délégation avec l'UJSARIO qui ensemble ont rencontré à Rabat les jeunes de l'USFP

29 septembre, 9 et 13 novembre 2013 Rassemblements solidaires à Paris

9-10 novembre 2013

7^e édition de ARTifariti et développement de l'Ecole sahraouie des Arts

14-16 novembre 2013

38^e EUCOCO à Rome avec en préambule une Réunion inter-parlementaire

7 décembre 2013

Conférence organisée par l'UNFS

14-15 décembre 2013 Conférence à Alger « *Le droit des peuples à la résistance* » 3^e édition

29-30 décembre 2013 Congrès de l'UJSARIO

Un militant des DH au Havre

Hassana Duhui, responsable ASVDH a été accueilli par « *le camion citerne* » du Havre. A cette occasion il a pu témoigner auprès de Catherine Troallic, député PS et membre du groupe d'étude de l'assemblée, de Jean-Louis Gegaden, conseiller général PCF et des membres d'Amnesty et du Mouvement de la paix. A son départ il a confié « *pour la première fois, je me suis vite endormi, car je n'avais pas peur* ».

Jean Marc Ayraut en Algérie !

Au terme de sa visite officielle de trois jours en Algérie, du 15 au 17 décembre, le Premier Ministre Jean-Marc Ayraut a sensiblement infléchi la position officielle française en apportant son soutien à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Position qu'il défendait régulièrement quand il présidait le groupe socialiste dans l'opposition, mais qui n'était pas aussi nettement celle du Quai d'Orsay depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Avec Brahim Ghali, Ambassadeur de la RASD à Alger, nous jugeons positive la position française exprimée dans un communiqué conjoint signé par les deux premiers Ministres d'Algérie et de France : « *Les deux parties se félicitent de la constance de l'engagement des Nations unies et de la Communauté internationale pour un règlement juste, basé sur une solution politique mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental...* ».

Rencontre avec Ghalia Djimi, Vice-Présidente de l'ASVDH

Les couloirs d'une conférence européenne sont toujours riches de rencontres et de discussions. Celle de Rome, ce 16 novembre 2013, n'a pas échappé à la règle... Aussi le journal Sahara info qui était en préparation a bénéficié de plusieurs interviews organisés de manière informelle. Ghalia Djimi venue avec plusieurs militants du Sahara occupé, a présidé l'atelier Droits de l'homme et a développé pour Sahara info ce qui aujourd'hui lui semble important dans la dynamique de la résistance.



Ghalia Djimi, Vice-Présidente de l'ASVDH (Association sahraouie des victimes des violations graves des DH commises par l'État marocain), a souhaité en introduction rappeler l'origine de son association.

« Avant d'exister (même sans reconnaissance officielle) en tant que ASVDH, nous nous sommes regroupés dans les années 90 dans un premier comité de coordination, nous, les anciens disparus ainsi que leurs ayants-droits. Déjà avec ce comité nous avons entrepris des démarches pour le faire reconnaître, mais les autorités s'y sont refusées. »

Se faire entendre par les Instances internationales chargées de la défense des droits humains

« Nous avons ensuite été davantage présents à Genève et avons mieux compris l'intérêt des mécanismes spéciaux⁽¹⁾ et l'utilité du travail en réseau. Réunir et déposer les dossiers de plaintes qui instruisent les situations des disparus, les formes d'arrestations et de détentions arbitraires, les cas de tortures, auprès des institutions de Genève, est devenu une part importante de notre engagement.

Après 2005 et surtout au moment de la deuxième visite de la Commission ad hoc en

2008, alors que de nombreuses associations s'étaient peu à peu créées⁽²⁾ la nécessité de vite organiser une coordination entre nous s'est imposée. Elle nous sera très utile en particulier en 2012 et 2013 quand nous avons été reçus par Juan Mendez, Rapporteur sur la torture ou par l'Envoyé personnel, l'Ambassadeur Christopher Ross. Nous l'avons renouvelée et consolidée en avril dernier, avec un contenu et une stratégie que je souhaite présenter à vos lecteurs »

Une coordination des associations de mieux en mieux structurée !

- La coordination est ouverte à toutes les associations qui défendent le respect des droits de l'homme au Sahara occidental et le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.
- Chaque comité a sa spécificité et son indépendance pour tout ce qui concerne ses activités tant qu'elles ne touchent pas aux objectifs et à l'unité de la coordination.
- Les décisions de la coordination sont prises à l'issue d'un vote et se décident à la majorité, les associations membres sont alors tenues de mettre en œuvre ce qui a été décidé.
- Obligation de présence et respect de la ponctualité ; en cas d'absence trois fois de suite, des explications doivent être fournies par l'association concernée.
- Il est possible de quitter la coordination, dans ce cas le départ doit être expliqué devant tous.
- Le travail commun s'organise d'abord autour des points d'accord de la coordination, à l'occasion de la commémoration des journées associées au respect des droits humains.

« Cette coordination nous permet d'abord d'organiser nos interventions publiques et de créer des dynamiques afin que davantage de monde y participe en dépit de la peur de la répression ou de la crainte d'être « puni » d'une manière ou d'une autre (travail, études, aide sociale) par les autorités d'occupation. Gdeim izik est bien sûr le grand exemple mais aussi le rassemblement du 4 mai 2013 qui a réuni des milliers de personnes car la police n'est pas sortie cette fois-là. Ce rassemblement a été pour nous exemplaire car nous y étions très nombreux et le rassemblement s'est déroulé de manière strictement pacifique sans aucune atteinte aux personnes ou aux biens. »

Une nouvelle donne au Sahara occidental ?

« Aujourd'hui, les missions de l'ONU ou de l'Europe au Maroc et au Sahara occidental, et les rapports qui les suivent, les batailles diplomatiques menées pour l'élargissement du mandat de la MINURSO, ont eu un impact important et nous renforcent considérablement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais le risque est toujours présent que le Maroc prenne une nouvelle initiative capable de convaincre ses alliés – les États-Unis, la France, l'Espagne – de sa bonne foi et de la légitimité de sa « présence » au Sahara. Mohamed VI invente ainsi depuis une quinzaine d'années des « dispositifs » dont il teste la pertinence puis abandonne quand ils ne servent plus ou n'ont pas réussi. De cette façon il gagne du temps et exploite nos richesses ! Ainsi le CORCAS qui devait associer les notables sahraouis à l'administration des « provinces du sud », ainsi l'IER (Instance équité et réconciliation), ainsi l'autonomie. **Sa dernière initiative pilotée par le**

⁽¹⁾ **Mécanismes spéciaux ou procédures spéciales** : Nom général donné aux mécanismes mis en place par le Conseil des droits de l'Homme, pour examiner, conseiller, superviser et faire rapport sur la situation des droits de l'homme dans des pays ou territoires donnés (8 mandats par pays) ou sur des phénomènes graves de violation des DH dans le monde (30 mandats thématiques). Les personnes nommées au titre des procédures spéciales sont des experts indépendants. Ils sont en rapport avec les victimes, effectuent des missions, établissent des études thématiques etc. Ces procédures spéciales peuvent être déclenchées même si un État n'a pas ratifié l'instrument ou le traité pertinent et il n'est pas nécessaire d'avoir épuisé les recours internes pour y avoir accès. Les représentants de la société civile peuvent individuellement ou collectivement, prendre contact et travailler avec les procédures spéciales.

⁽²⁾ **Liste des associations** : **ASVDH** Association sahraouie des victimes des violations graves des DH commises par l'État marocain ; **CODAPSO** Comité d'appui au droit à l'autodétermination du peuple du SO ; **CSPRON** Comité de soutien au plan onusien et protection des ressources naturelles ; **ASPDPCP** Association sahraouie pour la protection et la diffusion de la culture et du patrimoine ; **FAFESA** Forum Avenir de la femme sahraouie ; **CGI** Coordination Gdeim Izik ; **OSEF** Observatoire sahraoui pour la femme et l'enfant ; **CSCHC** Centre sahraoui de la conservation de la mémoire commune ; **CDM15** Comité des mères des 15 enlevés ; **Equip média** ; **Groupe TV/RASD** ; **Ligue de protection des prisonniers sahraouis** ; **Groupe des sahraouis reniant la nationalité marocaine** ; **Karama et liberté**.

Conseil Economique et Social vient d'être chaleureusement saluée par le journal français « Le Figaro » et sans doute regardée de près par les autorités françaises, toujours en quête de solutions favorables à l'ami marocain.

De quoi s'agit-il ? Le Conseil Economique et social travaille depuis mars avec un Comité des experts, de bon niveau d'ailleurs, pour préparer un plan de développement pour le Sahara occidental. Leurs travaux devant être prêts en avril 2014. Mais ce comité ne tient compte que d'une seule version, la thèse marocaine ; il a consulté un large public, environ un millier de personnes, mais suivant le témoignage de plusieurs jeunes présents à cette consultation, ce n'était qu'un théâtre organisé pour un public ignorant dans sa majorité et peu capable de comprendre les enjeux d'une telle réunion. Une pseudo consultation qui va sans doute donner à ses initiateurs un label démocratique ! Je peux même vous confier « un secret » ! **Un des membres du CNDH (Conseil national des droits de l'homme) présent à cette réunion nous y a invitées, Aminatou et moi, par téléphone ! Nous avons donné l'une et l'autre notre accord, sans nous consulter, mais en demandant une invitation écrite officielle... Qui n'est jamais venue ! »**

Premier objectif : un nouveau mandat pour la MINURSO

« Notre objectif prioritaire, et nous entretenons avec l'envoyé personnel des rapports satisfaisants, est bien sûr l'élargissement du mandat de la MINURSO. Ce mandat devrait engager les Nations unies à assumer leurs responsabilités de manière élargie. La surveillance du respect des droits humains est un aspect important mais pas le seul. La MINURSO devrait être en mesure d'imposer à la puissance administrante de droit, l'Espagne et de fait, le Maroc, des rapports réguliers sur la situation qui prévaut dans le territoire non-autonome du Sahara occidental. Rapports réguliers sur l'enseignement, sur la santé, sur son développement etc. Depuis 1976, date de l'occupation de notre pays, aucun rapport de ce type n'a été exigé ou fourni.

Mais avant de gagner cette « bataille », nous entretenons des contacts réguliers avec le secrétariat de la MINURSO. A chaque initiative décidée, manifestation, sit-in, conférence, nous l'informons ainsi que les instances des mécanismes spéciaux et nous leur faisons rapport suite à l'évènement. Nous avons demandé à Christopher Ross, de faire en sorte que notre équipe média agisse en toute liberté avec la protection d'une jaquette de presse. Il a apprécié l'idée... nous en attendons le résultat car nos équipes presse ne peuvent

réaliser qu'un travail très réduit car très « contrôlé ». Sa dernière mission en octobre, à El Aïoun et Smara, a révélé à nouveau les incohérences et divisions des autorités marocaines. En sa présence, elles ont lancé leurs forces de sécurité à l'assaut des manifestants sahraouis.

Pourquoi manifester un tel mépris à l'égard de l'Ambassadeur américain, envoyé personnel du Secrétaire général et de la MINURSO qui recevait au même moment les représentants de ces manifestants ? Comment convaincre la population sahraouie de sa bonne volonté ? La répression d'une main et un plan de développement de l'autre ?

Dans de telles conditions, il n'est pas sûr que la Communauté internationale et la France en particulier soit convaincue de la pertinence de la nouvelle grande idée de Mohamed VI et de sa volonté sincère de développer le Sahara occidental. Dans cette hypothèse, les changements que nous espérons seront au rendez-vous de la prochaine réunion du Conseil de sécurité en avril 2014. D'ici là la lutte avec vous tous continue ! »

Régine Villemont
interview réalisé

le 17 novembre 2013 à Rome

La journée internationale des droits de l'homme à El Aïoun réprimée dans la violence

Cette année encore et sans doute de manière plus forte la coordination des associations sahraouies a appelé les citoyens d'El Aïoun à célébrer pacifiquement la journée des droits de l'homme. Il s'agissait pour tous les présents de défendre leur droit et de s'associer aux autres peuples opprimés qui luttent pour le respect de la Charte universelle.

150 à 300 personnes suivant les moments ont été présentes ce 10 décembre à partir de 17h dans plusieurs endroits d'El Aïoun pour manifester et résister aux tentatives d'empêchement des rassemblements, à la violence des dispersions. Le quartier sahraoui de Matalah a même été encerclé par près de 400 policiers pour empêcher tout nouveau départ de rassemblement. De même le bâtiment de la MINURSO pour sans doute éviter l'arrivée des manifestants blessés !

Une telle répression, comme l'arrivée de renforts depuis plusieurs jours indiquent la volonté marocaine de ne rien céder, surtout en ce jour si respectable et célébré partout dans le monde.



Mission au Sahara occupé

14 observateurs d'Agadir à Dakhla, juillet 2013

Pendant deux semaines, notre groupe, fort de 14 personnes, a parcouru le sud du Maroc et le Sahara occidental occupé pour aller à la porte des prisons et tenter de remettre nos courriers aux prisonniers politiques sahraouis, rencontrer militants et responsables d'associations, familles de prisonniers, recueillir des témoignages.

Plusieurs d'entre nous ont souhaité partager ces moments fraternels, d'émotion, d'étonnement avec les lecteurs de Sahara info. (Rapport complet de notre mission sur <http://www.ecrirepourlesliberer.com/news/rapports-d-observation-droits-de-l-homme-et-de-mission-de-solidarite-avec-les-prisonniers-politiques-sahraouis-au-sud-du-maroc-et-au-sahara-occidental-juillet-2013>)



Hommage aux femmes sahraouies : Mères, sœurs, épouses, amies de là-bas !

Quelle aventure ! Je veux la partager avec vous ! Notre premier engagement était de remettre des courriers aux prisonniers ou à leurs familles. De mon côté je suis marraine de 4 prisonniers politiques : deux Sahraouis et deux Marocains. Pourquoi sont-ils en prison ? Parce qu'ils sont sahraouis et le revendiquent ou militants pacifiques marocains. Nous venions soutenir ce peuple qui ne veut plus se taire... Ces femmes qui attendent leurs disparus depuis si longtemps et nous avons rencontré des hommes et des femmes au courage exemplaire. Notre présence a beaucoup dérangé ! Nous avons subi toutes les pressions possibles : suivi permanent de nos voitures, fouilles, rétention de nos documents, effacement des photos.

Mais nous avons surtout connu des moments formidables ! Chaque famille nous a reçus chez elle malgré les risques réels de représailles. J'ai quitté le cœur serré et en larmes, des mères courageuses qui ont pleuré dans mes bras, m'exhortant à « faire connaître leur situation partout dans le monde ». J'ai constaté que des épouses, des sœurs étaient repoussées devant la porte des prisons et privées de visite. J'ai appris que des hommes, des femmes pouvaient être « kidnappés » chez eux la nuit, arrêtés, gardés à vue et bien longtemps après, passer en procès ou simplement connaître une libération provisoire sans fin qui les installe dans une totale précarité. Que d'émotions autour de nous, avec elles et eux, persécutés, violentés si près de chez nous !

Allez-vite sur le site www.ecrirepourlesliberer.com et devenez parrain ou marraine.
Vive la liberté pour tous les peuples du monde !

Josette Poilpré/Le Mans

Brahim Sabbar Laksabi, près de Guelmin

Nous sommes accueillis par Brahim Sabbar, ex-disparu de Kelaat M'Gouna. C'est avec émotion qu'il nous montre les lettres qui lui sont parvenues pendant sa détention. Il nous dit combien elles lui ont permis de « tenir le coup », de garder espoir. Parrainer un prisonnier même sans perspective de réponse c'est donc utile. C'est pour eux un vrai soutien.

Fabienne Rebérioux / Montreuil

Sidi Ifni

Ce fut une surprise pour nous de découvrir que les militants de cette jolie ville coloniale au bord de la mer qu'est Sidi Ifni, demandent l'autodétermination. Ancienne enclave espagnole depuis 1476, l'Espagne la donna finalement au Maroc en 1969, sans vote préalable.

Leur exigence : devenir une région autonome rattachée à un Sahara indépendant. Ils ont même leur propre drapeau qu'ils nous montrent avec fierté.

Cate Lewis /Australie





L'accueil à Assa et impressions de voyage.

Lors de notre voyage, nous avons toujours été bien accueillis par nos amis sahraouis, mais l'arrivée à ASSA, restera à jamais gravée dans notre mémoire.

A l'entrée de la ville, au poste de police où sont contrôlés les passeports, Mustapha Abdeddaïm (écrivain, journaliste, membre de l'Union des Journalistes sahraouis et ex-prisonnier politique) nous accueille avec la TV-RASD ! Nous traversons la ville avec un cortège de voitures et moult klaxons jusqu'à son domicile. Devant sa maison, des militants brandissant des drapeaux de la RASD, avec des chants, des dattes et du lait nous accueillent.

Nous avons les larmes aux yeux. Nous écoutons le mot d'accueil de Ali Salem Tamek, responsable du CODESA (Collectif des Défenseurs Sahraouis Contre

les Violations des Droits Humains) et de Mustapha. Puis sur la place centrale, nous rencontrons les diplômés chômeurs sahraouis qui tiennent un sit-in depuis 100 jours en revendiquant le droit au travail, leur refus de toute discrimination et le respect de tous les droits des Sahraouis. Puis nous rendons visite à la famille de Cheikh Banga, prisonnier de Gdeim Izik et condamné à 30 ans de réclusion le 17 février dernier.

Nous avons rencontré lors de cette mission des personnes très engagées dans la défense des droits humains, toujours prêtes à combattre pour l'autodétermination quelques soient les risques encourus : arrestation arbitraire, tabassage, prison, disparition... Ces frères et sœurs qui continuent leur lutte infatigable nous ont profondément touchés. On ne sort pas indemne d'un tel voyage !

Régine et Guy Pellau /Le Mans

Brutalité et perte

Ce jeune homme m'a touchée par sa tristesse d'avoir perdu son meilleur ami, Hamdi Lambarki en 2005, et son frère, Babi Mahmud El Guerga, en 2010, victime des confrontations à El Aioun après le démantèlement du camp de Gdeim Izik. Tous deux ont trouvé la mort de la même façon, écrasés par un véhicule policier. Il pleurait en nous le racontant. Mais en vérité une telle tristesse est vécue par chaque Sahraoui au quotidien.

Cate Lewis



Des vies brisées

A Smara, j'ai été touchée par le désespoir de Soukheina Jad Ahlou El Idriss, Présidente du FAFESA (Forum Avenir de la Femme Sahraouie) et ex-disparue de Kelaat M'Gouna.

Elle, qui avait connu déjà les brutalités de la police marocaine, a du affronter les souffrances de son fils, Cheikh. Victime de maltraitements, il a subi des injections pas identifiées faute d'analyses. Paralysé depuis février dernier, il a besoin de soins et de rééducation qui ne peuvent être dispensés sur place.

A Dakhla, c'est un vieil homme, Omar Maryoub Kosar que l'incarcération de son fils, El Maryoub Ould Cheikh, a ébranlé psychologiquement et qui vit dans la précarité.

Colette Boudraf / Le Mans





El Aïoun, nombreuses rencontres

Parmi les nombreuses rencontres avec les associations, j'en retiendrai une, celle avec le Comité des 15 mères de disparus de Boujdour, le 25 décembre 2005. Pour nous, le 25 décembre est un jour de fête, pour elles... un jour de drame : la disparition de leurs enfants. Depuis elles se battent pour savoir. Elles ont besoin de nous pour briser la chape de silence qui s'est abattue ce jour-là.

Fabienne Rebérioux



Smara, Saguiet El Hamra

Saguiet El Hamra signifie « *la rivière rouge* » ; la voici qui rougit la terre à Smara sous une lumière crépusculaire. Ici il y a de l'eau, car le reste de la rivière est un oued sec la plupart du temps. Nous sommes tout près de la Zaouia – école religieuse – du très fameux Cheik Malainin.

Cette rivière est au nord du pays et coule vers El Aïoun, le « *sa* » dans PoliSario. Le « *rio* » c'est la rivière de l'or, Rio de Oro, qui débouche à Dakhla au sud du pays. Comme c'est poétique, le Pays de la Rivière Rouge et de la Rivière Dorée !

Cate Lewis



La revendication s'expose

Smara. Si les portraits du roi sont partout à l'entrée de la ville, dans le quartier des « *résistants* » sahraouis, dit de « *Tan Tan* », sur les murs de très nombreux graffs donnent le ton : Vive la RASD, Vive le Polisario.

Plus loin, c'est une rencontre impromptue avec un chamelier et son troupeau : 5 mn de discussion et Le drapeau sahraoui apparaît !

Fabienne Rebérioux



Dans l'oasis d'Asrir près de Guelmin, le site de la Zaouia de Sid Mohamed Ben Ammar Lanti et de l'ancienne mosquée Almoravide, a été en partie détruit avec certains manuscrits, pour construire une nouvelle mosquée. Lors de notre passage, des parpaings s'élevaient déjà, accolés au dôme de l'ancien édifice. Un des héritiers, Mohamed Lahbib Lanti, a tenté en vain de s'y opposer. Il nous a confié son profond désarroi. C'est ainsi que l'on efface la mémoire d'un peuple.

Colette Boudraf



Dakhla : une destination magique !

C'est ainsi que le super hôtel de Dakhla, strictement réservé au personnel de la MINURSO, présente dans une jolie plaquette, cette station de « *kit surf* ».

C'est là que je me suis rendue en juillet, pas pour le surf, mais pour remettre des lettres à 6 sahraouis en prison et pour rencontrer leurs familles.

L'accueil qui nous a été réservé, n'a pas été à la hauteur du dépliant publicitaire ! Entre El Aïoun et Dakhla, pendant 10 heures de route, 7 barrages de police ou de gendarmerie. A Dakhla, une entrée de ville digne des plus grands : 7 voitures et 22 policiers pour nous accueillir ! Deux heures de fouille des bagages, intimidations en tous sens, sur nos documents, les cartes de visites, les appareils photos et quand c'est enfin terminé, quatre voitures nous suivront en permanence. Cela n'inquiète pas les familles bien connues des services de police. La femme de l'un des prisonniers, nous raconte : « *48 policiers sont entrés dans notre maison, ils ont tout cassé car ils ne trouvaient pas mon mari, malheureusement il a été arrêté dans une maison voisine. Il a été retenu dans un lieu tenu secret, sans aucune communication avec l'extérieur et torturé pendant deux jours. Puis il a été transféré à la prison d'El Aïoun et après sa condamnation à 3 ans de prison, il est revenu à celle de Dakhla. Cela me permet d'aller le voir 3 fois par semaine.* »

Le lendemain, nous allons à la prison et surprise, contrairement aux précédentes, son directeur se déplace à la porte et accepte de prendre nos lettres. Mais difficile de savoir si la distribution a été faite ! Puis nous tentons la visite d'un village de pêcheurs de poulpes à 10 km, Lassarga. Impossible, la police nous en empêche. Au retour, nous longeons un immense quartier viabilisé destiné aux marocains. La population marocaine est largement majoritaire à Dakhla, riche de ses ressources de pêche... pillage des ressources naturelles...

En ville à nouveau, il est tard. Nous sommes abordés par un Sahraoui, 13 ans de prison, 11 pour sa femme, pour avoir défendu l'autodétermination.

Difficile de croire au dépliant touristique après une journée passée à Dakhla !

Naïk Le Gall /Paris

Bonus

Un journaliste participait à cette mission

Olivier Quarante, journaliste participait à cette mission. Il a témoigné et analysé longuement cette mission dans plusieurs articles publiés sur son site www.nouvellesdusahara.fr et deux articles publiés dans l'humanité dimanche du 22 septembre et dans l'humanité quotidien du 22 octobre.

Enquête

Les procédures spéciales est le nom général qui désigne les mécanismes adoptés par le Conseil des droits de l'homme qui vont permettre de rassembler des informations sur la situation des droits de l'homme soit par mandats thématiques soit par pays. Pour les 30 mandats thématiques, le suivi est assuré soit par des rapporteurs soit par des groupes de travail.

Celui sur la détention arbitraire, établi en 1991 et prolongé en 2007 a été chargé à la demande du Haut Commissariat des droits de l'homme, d'enquêter sur cette question au Maroc et au Sahara occidental. Après avoir reçu accord du gouvernement marocain, les membres du groupe se sont rendus au Maroc et Sahara occidental du 9 au 18 décembre 2013, et avaient reçus avant leur départ de nombreux dossiers de plaintes.

A l'issue de cette mission, son Président rapporteur, M.Mas Andenas a tenu à Rabat une conférence de presse. Tout en reconnaissant leur entière liberté d'enquête et en saluant les efforts du gouvernement pour asseoir et consolider une culture des droits de l'homme, le groupe de travail a transmis de nombreux sujets de préoccupations... qui indiquent que le chemin à parcourir est encore bien long s'agissant des conditions d'arrestations, de l'obtention des aveux, de l'absence d'enquête en cas d'allégation de tortures, du recours excessif à la détention provisoire etc. Le groupe s'est en particulier inquiété de la situation des 22 détenus de Salé condamnés par un tribunal militaire, qu'ils avaient pu rencontrer. Le groupe de travail présentera son rapport au Conseil des droits de l'homme en septembre 2014.

Distinction

Ce 10 décembre Khadija Ryadi, ancienne Présidente de l'AMDH, a reçu à New York le prix des droits de l'homme, décerné par l'Assemblée générale des Nations unies. Cette distinction qui honore une femme de courage et de conviction, honore en même temps tous les militants des droits de l'homme et tous ceux et celles pour lesquels elle lutte depuis tant d'années.

Sincères félicitations, Madame la Présidente.

Et encore !

Vous pouvez obtenir une copie du diaporama de 45 mn sur cette mission et de la brochure « Textes interdits » 5 euros auprès de bur.aarasd@wanadoo.fr

Brèves

Un poète sahraoui au Mans !

Ce 12 décembre 2013, comme une poursuite de conversation entre le Comité de la Sarthe et nos amis du Sahara occidental, nous avons reçu le temps d'une belle soirée, Mustapha Abdeïm, ancien prisonnier, écrivain et membre actif à partir de Assa, au sud-Maroc, de l'association des journalistes et écrivains sahraouis. Soirée chaleureuse, amicale pendant laquelle se sont entrecroisés les projets et les promesses d'avenir, les souvenirs douloureux et cruels de prison.

La projection du montage photos / petits films du voyage de juillet au Sahara occupé nous a remis en mémoire les multiples rencontres et témoignages avec émotion.



Mustapha Abdeïm avec Josette.

L'accueil des enfants !

La solidarité estivale a été comme chaque année très dynamique avec l'accueil des enfants sahraouis dans une vingtaine de sites en France ! Engagements des familles d'accueil, des associations et de leurs nombreux bénévoles qui travaillent à la préparation de ces accueils toute l'année, des villes et Comités d'entreprise qui en prennent une partie de la charge financière. La plate-forme solidarité a accueilli cette année deux nouveaux partenaires pour l'accueil des enfants. La MJC d'Annemasse coordonné avec le comité et la ville de Vierzon et la ville de Lanester dans la dynamique de la Loire Atlantique, pilotée par ERM/Pays de Loire.

A Rezé, les enfants sahraouis et rezéens ont monté « Le petit prince », belle réussite qui a permis échanges et apprentissage du français, désormais au programme de plusieurs accueils organisés chaque été.

Formation des professeurs de collège en français

Nouvelle mission de formation et évaluation en novembre dans les campements pour les trois bénévoles formateurs qui a fait suite à deux jours de préparation en juillet avec les deux formateurs sahraouis présents en France à cette période pour accompagner les enfants. La formation des enseignants-stagiaires a démarré plus tard que prévu du fait de l'effondrement des toitures du Centre pédagogique du 9 juin, par l'action d'une très violente tempête. Il est maintenant rénové et offre de bien meilleures conditions de travail et d'hébergement tant aux formateurs qu'aux stagiaires.

Solidarités en France

Chaque numéro de Sahara info essaie de recenser et de raconter expériences et initiatives solidaires en France. Avec sans doute des oublis ! Alors à la lecture du journal ne manquez pas de nous solliciter si vous avez été oubliés !



Photo Nadine Coquillard

25^e heure du livre, la brochure « *Textes interdits* » est présentée.

Le 12 octobre dernier, le comité de la Sarthe était de nouveau présent à la 25^e Heure du livre, manifestation littéraire de la ville du Mans qui rassemble chaque année de nombreux libraires, éditeurs et écrivains tout en permettant aux associations d'y être présentes. Cette année, nous avons mis l'accent sur la littérature sahraouie et le rôle qu'elle joue dans l'expression de la résistance de ce peuple et dans la transmission de sa culture. Un effort considérable a été fourni afin de publier des écrits de Mustapha Abdeddaim et d'en promouvoir la vente sur le stand. La traduction de ses écrits et la mise en page ont été assurées par Michèle Joly, Régine Pelau et Guy Pelau qui avaient rencontré Mustapha lors de la mission de juillet dernier au Sahara occidental.

Nous avons également organisé sur le stand des

L'association de solidarité avec le peuple sahraoui (ASPS) de Lorraine nous a transmis un écho de sa récente mission dans les campements en octobre dernier.

« *Pendant notre séjour en octobre dans les campements, nous avons été intéressés en particulier par le Centre de production de Smara. Ce centre a été ouvert en 2012 et répond à la volonté des jeunes comme des responsables sahraouis, d'ouvrir des structures de production capables à la fois de fournir du travail et des équipements dont les camps ont besoin. Ce centre dirigé par Salama, emploie une vingtaine de personnes qui travaillent dans plusieurs ateliers. Un cyber-centre qui permet aux habitants de Smara de venir se connecter, un atelier alimentaire où sont produites des pâtes d'une capacité de 200 kg par jour, un atelier métallurgie qui fabrique en ce moment des buts de foot et des supports de réservoirs d'eau. L'atelier bois prépare des meubles pour ministères et associations et enfin s'y trouvent une boulangerie et pâtisserie. Cet ensemble a été financé par la région du Pays basque et par le Ministère espagnol de la coopération.* »

débats associatifs une conférence dont le thème était 'Poésie sahraouie, littérature de résistance' et animée par Sébastien Boulay, universitaire, anthropologue spécialiste de l'Ouest saharien et des cultures bédouines au côté de Nadine Coquillard, secrétaire du comité 72. Des textes ont été lus avec beaucoup de force et d'émotion par deux comédiennes du théâtre de l'Enfumerai. Edition très réussie qui a permis aux militants de la Sarthe de trouver une nouvelle dynamique littéraire puisque de nouvelles rencontres sont prévues afin de poursuivre la collecte d'écrits de militants sahraouis et d'aider à leur publication.

L'AA-RASD 72 poursuit son action avec la programmation du film 'The Runner' de Saeed Taji Farouky le 29 novembre au Mans, séance publique organisée dans le cadre de la Semaine de la solidarité.

Nadine Coquillard

L'UGTSARIO, le syndicat sahraoui, pilote de son côté avec l'appui des centrales syndicales italienne et espagnole, un centre de formation aux métiers du métal et du bois.

Emmaus /Suède de manière récente, réorganise son aide aux campements, passant de la fourniture de vêtements d'occasion depuis 1976 à la mise en place d'ateliers de couture et de teinture. Dernier projet, en préparation la fabrication (teinture) en nombre de mellafas pour approcher l'autonomie en matière textile. Mais c'est sans doute le secteur de la construction qui connaît le plus grand développement pour répondre aux besoins et aux exigences de ceux qui veulent s'installer de manière plus confortable et disposent de moyens de financement. Fabricants de briques, artisans maçons, électriciens etc s'affichent désormais dans les souks des willayas.

Le Sahara occidental à la Semaine de la Solidarité Internationale : rétrospective

En novembre dernier se tenait la 16^e édition de la Semaine de la Solidarité Internationale (SSI), que plusieurs associations et collectifs de soutien au peuple sahraoui ont déjà investi depuis plusieurs années. L'intérêt de participer à cette mobilisation nationale et locale est de rendre visible la lutte sahraouie aux côtés des autres thématiques communément portées par les associations de solidarité internationale et les collectivités durant cette semaine (enjeux du développement, environnement, droits des peuples...). L'objectif est de sensibiliser le grand public qui participe aux diverses animations (projections, débats, exposition...) mais également les acteurs associatifs, les élus des collectivités et les médias locaux, qui sont encore généralement très peu au fait de la situation du Sahara occidental.

Cette année, nous avons accueilli deux invités sahraouis des Territoires Occupés : Hassana Duihi, membre de l'ASVDH, Association Sahraouie des Victimes des violations graves des Droits Humains commis par l'État marocain et Ali Roubiou membre du Comité des Familles des Prisonniers Politiques de Gdeim Izik.

Ils ont séjourné jusqu'à début décembre et ont participé aux activités organisées par les militants des associations de soutien :

Diverses rencontres à Paris avec les médias, les partis politiques (Europe Ecologie les Verts, le Parti Communiste Français), des ONG de droits de l'Homme (ACAT, CEDETIM, ASDHOM et UCAP) notamment dans le cadre de la préparation d'une campagne sur les prisonniers d'opinion politique.

Une soirée avec Amnesty International et un débat sur les prisonniers politiques lors d'un forum associatif au Havre avec l'association « *Un camion citerne pour le Sahara* ».

La construction d'une « *solisphère* » : une grande peinture sur les droits essentiels du peuple sahraoui, une projection-débat autour de « *The Runner* » et

un stand d'information dans un forum associatif à Ivry avec les associations AARASD 94, CORLESO et le MRAP.

Une soirée débat sur les peuples en lutte à Vandoeuvre lès Nancy avec l'association de solidarité avec le peuple sahraoui de Lorraine (ASPS).

Une projection débat autour de « *The Runner* » au Mans avec le comité de la Sarthe de l'AARASD et le collectif « Pour une Terre plus Humaine ».

Un stand d'information à la fête de l'Humanité à Lannester avec l'AARASD aux côtés de l'AFASPA.

Nos invités ont aussi profité de leur séjour pour rencontrer la communauté sahraouie et les associations sahraouies de banlieue parisienne afin d'échanger leur vécu et leurs activités.

Des activités de sensibilisation sur le Sahara occidental étaient également organisées à Bressuire en partenariat avec l'APSO : exposition, soirée projection-débat.

L'athlète Salah Ameidan nous a rejoint dans cette SSI en témoignant lors des projections-débats du film « *The Runner* » dont il est le héros. Il a également participé avec Ali à un Séminaire de capitalisation du projet de coopération avec la Palestine organisé par la FSQT. La participation de Salah a permis de renforcer les liens avec de nouveaux acteurs, sur l'enjeu du sport comme moyen de résistance et de sensibilisation sur la situation du Sahara occidental.

Cette SSI et le témoignage de nos invités a permis de sensibiliser plus spécifiquement sur la situation des prisonniers politiques sahraouis, notamment ceux de Gdeim Izik. Les soirées débats étaient l'occasion de restituer la mission organisée en juillet dernier qui a permis de révéler de nombreuses violations des droits des prisonniers politiques et de la situation dramatique de leurs familles.

Lise Trégloze



Stand sahraoui au forum associatif d'Ivry.

2014

Assemblée générale de l'AARASD

Dimanche 19 janvier à la Salle Robespierre de Vitry/Seine et redémarrage du parrainage des prisonniers politiques sahraouis et de la campagne www.ecrirepourlesliberer.com

AG de la plate-forme solidarité

Samedi 1^{er} février à Paris

Mission dans les campements du 22 au 28 février 2014 pour participation au marathon et aux fêtes anniversaire de la proclamation de la RASD.

Semaine anticoloniale à Paris du 20 au 27 février 2014 avec projection du film « *Les fils des Nuages* » le 25 février.

Mission formation français dans les campements du 25 février au 15 mars 2014

Mars /avril : Mobilisations en France et en Europe pour préparer la réunion d'avril du Conseil de sécurité et obtenir l'élargissement du mandat de la MINURSO pour la protection et la libre expression du Peuple sahraoui au Sahara occidental occupé.

Caravane solidaire de Sarthe-Normandie avec le CER /SNCF de Normandie : 3 au 10 mai

En route pour une nouvelle édition avec le comité d'entreprise des cheminots de Normandie et l'AARASD pour rallier Le Mans et Gonfreville l'Orcher à pied, en vélo et à moto où l'effort se mêlera à une ambiance de fraternité. Des temps forts se feront autour du 8 Mai avec une halte au Mémorial de Caen ainsi que d'autres initiatives politiques et culturelles en lien avec les revendications du Peuple Sahraoui. Une journée spécifique est prévue dans la région rouennaise au cœur du monde cheminot. La Suisse Normande sera le terrain privilégié pour les marcheurs. Les cyclistes relieront le Mans à Argentan par un aller et retour en passant par les Alpes Mancelles. L'hébergement sera essentiellement assuré dans les installations du comité d'entreprise. Une semaine pour échanger, agir et faire connaître un peu plus la cause sahraouie.

Juin : Troisième mission formation français et examen de sortie pour les enseignants stagiaires

Juillet-août : Accueil des enfants sahraouis et multiples initiatives solidaires délocalisées

4 au 7 juillet 2014 Université d'été du CRID, tenue d'un stand AARASD.

Septembre Fête de l'humanité avec stand des associations sahraouies de région parisienne et du Front Polisario

Octobre Envoi d'un pétitionnaire à la 4^e commission de décolonisation (New York)

Novembre Conférence EUCOCO à Madrid

En préparation des conférences à Paris, au Mémorial de la Paix de Caen, et des initiatives au Mans, Vitry, Ivry, Grenoble, Le Havre etc.

Une maison d'édition pour les poètes et écrivains sahraouis !

Lorsque l'on sait l'importance de la littérature, et de la poésie en particulier, pour le peuple sahraoui dans l'expression de sa quête de liberté et de souveraineté, mais aussi dans la résistance culturelle face à l'assimilation et à la folklorisation de sa culture menée avec force moyens par le Makhzen dans les territoires occupés, on ne peut que se réjouir de la toute récente création de la maison d'édition Harmattan-RASD, sise dans les camps de réfugiés de Tindouf et créée en partenariat avec le célèbre éditeur parisien de la rue des écoles.

Après le très beau recueil de poèmes en français intitulé L'an prochain à Smara, publié en 2007, et la publication, en 2008, des textes très émouvants de la poétesse Na'ana Labbat El-Rachid, La plume prisonnière, le premier éditeur de la RASD a permis la parution cette année 2013 de plusieurs ouvrages en arabe classique, dont deux recueils de poèmes composés par deux frères séparés par le Mur et l'exil : Hamza Lakhhal, auteur de Un destin à la merci du poème, incluant le fameux « je t'adore ma patrie », poème dans lequel il clame sa volonté de vivre et d'écrire librement malgré la répression des droits de l'homme dans les territoires occupés ; Malainin Lakhhal, son frère aîné, dont les poèmes composés entre 1993 et 1998 dans les territoires occupés, avant son départ pour les camps de réfugiés de Tindouf lors d'une incroyable marche de trois jours en plein été 2000, viennent d'être rassemblés dans le recueil Taghrîba (Occidentalisation), dans lequel il chante l'amour de sa terre, la nostalgie mais aussi le salut dans

l'art et la composition.

Quel symbole que la publication des recueils poétiques de deux frères séparés physiquement depuis près de quinze ans, mais que le combat politique rassemble, et qui continuent d'échanger, parfois par poèmes interposés, via l'internet. Cela montre bien combien la littérature et la poésie sont capables de dépasser les frontières arbitraires, les souffrances quotidiennes de l'exil, les brutalités infligées, les emprisonnements politiques et la torture, comme Moustapha Abdeddaim en témoigne dans son recueil de nouvelles intitulé Corps martyrisés, corps souffrants, sauvés par l'écriture (Harmattan-RASD 2013), et dont certains textes viennent d'être présentés dans une traduction française à l'occasion du salon du livre du Mans.

Cette entreprise éditoriale ambitieuse, difficile à mettre en place dans le contexte économique et matériel des camps de réfugiés, permettra à n'en pas douter de donner une nouvelle visibilité à cette littérature de résistance sahraouie extrêmement dynamique et aujourd'hui transfrontière (composée au Sahara occidental, mais aussi au Maghreb, en Europe), publiée dans différentes langues (hassâniyya, arabe classique, espagnol, français, anglais). Elle ne pourra que promouvoir auprès des instances internationales la conservation et la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel du peuple sahraoui.

Sébastien Boulay

**Maître de conférences en anthropologie
Université Paris Descartes**

Un projet de film sur la culture Sahraouie « Nebrikou n' moutalik »

Grâce à un partenariat avec Mme Khadija Hamdi, Ministre de la Culture de la RASD et avec le CNASPS, Hervé Féron, député-maire de Meurthe et Moselle, membre de la Commission culturelle de l'Assemblée et du groupe d'étude Sahara occidental, s'est rendu en octobre dernier dans les campements. Il a assisté au festival Fissahara à Tifariti et a parcouru les territoires libérés pour la réalisation d'un documentaire sur la culture sahraouie. Il était accompagné par son fils, Hugo, musicien, auteur d'une chanson en l'honneur du peuple sahraoui, qu'il a présenté à l'ouverture du festival : « Nebgik Wa Nmoutak Alik ».

Présents également le réalisateur, Karim Aribi, d'origine sahraouie et son assistant, Jérémie Noël. Ils ont tourné du 1^{er} au 10 octobre. Mr Mohamed Benchaabane les a accompagnés pendant tout le séjour et le tournage.

Javier Bardem

Le film de Javier Bardem vient d'être traduit de l'espagnol par Nicole Gasnier, la version sous-titrée en français sera bientôt disponible. Pour plus d'infos : bur.aarasd@wanadoo.fr

Un documentaire biographique vient d'être réalisé sur Brahim Dahane, Président de l'ASVDH, sa transmission publique sortira le 2 février sur El jazira /Anglais

La volonté d'informer

Les nouvelles pilotées par Carlos Ruiz Miguel / Professeur de droit constitutionnel

Certains d'entre nous reçoivent régulièrement une revue de presse francophone, triée, organisée par thèmes avec un sommaire détaillé. Présentation qui permet d'aller très vite aux informations données par une collection d'articles de presse nombreux et sans doute exhaustifs. Carlos Ruiz Miguel, la prépare et la diffuse par abonnement ; c'est un tel travail et une source d'info si importante qu'il nous fallait lui donner la parole et lui rendre hommage. (contact, et abonnement sur / sahara-info@yahoogroups.com)

J'ai commencé cette revue de presse en juillet 2002 et en ai assuré une régulière continuité au moins en français. Je l'assure en espagnol de manière plus discontinue, en privilégiant la couverture en espagnol en cas d'actualité importante.

J'ai choisi la presse francophone car c'est la langue des « décideurs » marocains et c'est cette élite qui gère prioritairement ce dossier et pour laquelle, je souhaite proposer un grand nombre d'informations et pas seulement celles émanant de sa presse. Mais les Marocains ne sont pas les seuls lecteurs, le personnel de la MINURSO au centre du sujet, en particulier Christopher Ross, bon francophone, les responsables sahraouis, algériens, les membres attentifs des associations soli-

daires, les chancelleries, tous ceux qui ont un intérêt soit professionnel, soit militant avec la question du Sahara occidental.

Mon premier objectif est de partager une information dont j'ai moi-même besoin pour mes recherches, en quelque sorte partager l'information pour mieux défendre et lutter pour une question si importante au regard du droit international et pour le respect des peuples.

Google est également un très bon allié car ses moteurs stockent, archivent les informations et les mettent ainsi à disposition d'un plus large public de journalistes, d'étudiants etc

Ma revue de presse qui se veut exhaustive n'est pas neutre pour autant ! Je suis résolument pour le respect du droit international et donc pour l'ap-

plication du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ! Aussi je veille à ne pas reproduire l'information marocaine en forme de propagande en mettant entre guillemets les mots clefs de l'intoxication pour un lecteur avisé.

Je rédige également un blog souvent encombré d'insultes et de menaces mais riche aussi de polémiques et discussions. Je souhaite vivement que le Front Polisario s'empare davantage de cet effort d'information et à son niveau élargisse le « boulevard » que je trace depuis 2002. Sa parole officielle, ses positions théoriques ne sont pas assez connues dans les principales langues européennes alors que le Maroc de son côté mobilise toutes ses forces pour imposer son message aux médias, consultants, spécialistes en tout genre, européens.

La campagne de parrainage pilotée par l'ASDHOM

L'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) a choisi la Semaine de la Solidarité Internationale (SSI) pour lancer en novembre 2012 sa campagne de parrainage des prisonniers politiques et d'opinion, incarcérés dans les prisons marocaines.

« Parrainer un ou une prisonnière politique représente un geste de solidarité élémentaire auquel nul ne doit se dérober. C'est briser la solitude que peut ressentir celui ou celle qu'on parraine. C'est reconforter les familles. C'est aussi et surtout démontrer au pouvoir que ses victimes ne sont pas à sa merci, ignorées du monde extérieur, livrées à sa vindicte. » disait Gilles Perrault, le parrain de cette campagne de solidarité internationale. La détention politique reste une des caractéristiques de l'État de non droit qui prévaut au Maroc. Desserrer l'étau sur les détenus politiques et d'opinion est le devoir de tout démocrate et défenseur des droits de l'Homme. C'est pour cela que l'ASDHOM a placé cette campagne sous le mot d'ordre « Parrainer un(e) détenu(e) politique, c'est l'aider à recouvrer sa liberté ».

Voir la campagne sur le site de l'ASDHOM www.asdhom.org

En novembre 2012, 172 prisonniers politiques ont été recensés, répartis sur 8 groupes. Groupe UNEM (les étudiants), groupe Sahraouis, groupe Mineurs-Syndicalistes (Ouarzazate), groupe Mineurs-syndicalistes (Imider), groupe paysans (Chlihat), groupe 20-Février, groupe Belliraj (Islamistes), groupe Mouvement social (Agadir)

En novembre 2013, lors du bilan annuel, nous avons recensé 255 dont 194 purgent une peine d'emprisonnement et 61 attendent d'être jugés, soit en prison, soit en liberté provisoire.

Les 255 victimes recensées aujourd'hui sont réparties, pour celles d'entre elles qui purgent une peine d'emprisonnement, sur les prisons suivantes : Ain Kadous à Fès, prison locale de Taza, Toulal 2 à Meknès, prison Boulamharez à Marrakech, prison locale d'Ait Melloul, prison locale de Benslimane, prison locale de Taroudant, prison locale de Tiznit, prison locale de Salé1 et de Salé2, prison locale d'Ouarzazate, prison locale d'Al-Hoceima, prison locale Oukacha à Casablanca, Prison centrale de Kénitra, prison Sept Villages de Tanger et les prisons locales de Dakhla et de Laâyoune au Sahara.

Ayad Ahrum Président de l'ASDHOM



Deux de nos amis militants nous ont quitté cette année 2013.

Alain Hardy, ce 20 septembre, responsable du Comité de Saint Nazaire et acteur principal de l'accueil des enfants sahraouis dans sa ville. Colette Blais secrétaire de ERM/Pays de Loire lui a rendu à nos côtés et aux côtés de sa famille et de ses nombreux amis un vibrant hommage au nom des associations solidaires et du Front Polisario.

Ce 23 décembre, nous apprenons le décès de Lahcen Moutik, militant sahraoui et professeur à Rabat. Prisonnier politique de 1977 à 1982, il n'a jamais cessé de porter haut et fort la revendication sahraouie pour l'autodétermination et l'indépendance. Avec d'autres, militants sahraouis et marocains il a créé en 1999 le Forum Vérité Justice et sa section d'El Aïoun. Il a ensuite milité à l'AMDH et a cherché avec patience et passion à établir des ponts entre progressistes marocains et militants sahraouis dans une défense commune des droits de l'homme.

Alain comme Lahcen laissent un grand vide. Nous sommes pour chacun d'eux dépositaires de leur mémoire et de leurs engagements.

Ce 30 décembre, nous avons également appris avec une grande tristesse le décès de l'épouse du Docteur AYACHI, ancien Président du croissant rouge algérien et infatigable défenseur de la cause sahraouie au CNASPS. Nous lui adressons nos plus sincères condoléances.

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2014

Vous êtes adhérent, vous recevez régulièrement notre journal...

!Aussi dès ce journal reçu pas d'hésitation !

Renouvelez votre adhésion, votre abonnement

Adhérez pour la première fois et aidez-nous, en vous abonnant, à faire vivre ce journal qui donne régulièrement les infos sur la question du Sahara et sur les solidarités en France.

Soutenez un documentaire sur les droits du peuple sahraoui

Ennaâma, est Sahraoui. Résidant en France, juriste et diplômé de la Sorbonne, il a été condamné le 20 février 2013 à 30 ans de prison par un tribunal militaire marocain. Depuis sa cellule, ce militant pacifiste nous conte l'histoire de son peuple, de son combat pour la liberté, de la situation des droits de l'homme dans ce conflit historique au Sahara occidental.

Nous voulons avec ce documentaire, mettre en lumière la situation des droits humains au Sahara occidental, la résistance sahraouie et les injustices dont ce peuple est victime. Nous souhaitons donner la parole à un militant sahraoui aujourd'hui prisonnier politique, à un peuple réprimé, mais pas soumis, à une lutte qui perdure, mais qui est encore loin d'être perdue.

Pour contacter la production E-graine

projet-sahara@e-graine.org
7 - 9 rue, Denis Papin 78190 Trappes

Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD
356, rue de Vaugirard 75 015 Paris

Directeur de la publication : **Régine Villemont**
Responsable de rédaction : **Francis Jacob**
Comité de rédaction : **Régine Villemont, Mireille Szatan-Millet, Philippe Riché, Claude Mangin, Fabienne Rebérioux et Nicole Gasnier**
Photographes : **Joëlle Toutain, Equip média /Sahara occidental, Guy et Régine Pellau, Colette Boudraf Nadine Coquillard, Cate Lewis, Josette Poilpré, Fabienne Rebérioux et Nassir Zattouta,**
Mise en page : **Matthieu Liégeois**
Imprimé par Triskel Média

janvier 2014 « dépôt légal » n° 164/165
prix de l'abonnement : 14 euros
Numéro d'ISSN : **0150-262X**

Abonnez-vous, 4 numéros par an pour 14 €
Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !

Adhésion 2014 : 14 €, 22 € ou 66 €
Devenez un ami de la RASD

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à
AARASD 356 Rue de Vaugirard 75 015 Paris

ENAAMA ASFARI AHMED SBAÏ **CHIEL BANGA** EL BACHIR KHADDA **MOHAMED TAHILI** HASSAN DAH **MOHAMED LAMIN HADDI** ABDULAH LAKFAWNI **ABDULLAHI TOUBALI** EL HOUSSIN EZZAOUI **DEICH EDDAF** MOHAMED BOURIAL **LAAROUSSI ABDELJALIL** MOHAMED EL BACHIR BOUTINGUIZA **MOHAMED BANI** SIDI ABDALLAH B'HAH **BRAHIM ISMAÏLI** MOHAMED EMBAREK LEFKIR **BABAIT MOHAMED JUNA** SID AHMED LAMJAYED **LARABI EL BAKAY** M. MBAREK DAOUDI **M. ALI ABDEDDAÏM** MOUSSAD SLEIMA **BARRAK MOHAMED** MOHAMED DAHINI **LAHMAN SALAMA** BRAHIM KHALIL MGHIEVMA **ASSAIH MOHAMED ELHASAN** YAHIA MOHAMED ELHAFED **CHEIK AMAÏDAN** ISA BOUDA **MOHAMED ALI ELBASRAOUI** GHALI BOUHELA **SALEK LAASARI** M.SIDI BOUAMOUD **M.AMMAR LAHWAISID** M. TAHA DAOUDI **M.AMAR DAUDI** M. BABIT BAHDACH **M.HAMZA BAZI** M.MUSTAPHA AHSSAIN

« ÉCRIRE POUR LES LIBÉRER » 72 PRISONNIERS POLITIQUES SAHRAOIS

AYOUB MOUSTAGHfir HASSAN CHOURIAR **BOUJEMAA YEZZA OULD EL HOUSSEIN** MOHAMED HAMMOU **MOUSSA EL MAKI** HASSAN EL GHAZNAOUI **MOHAMED LAMINE CHOUAIAR** BRAHIM DAUDI **ALI KACH** BRAHIM CHOUAIAR **CHAKRAD YAHDIH** NOUREDDIN ECHAD **RACHID BEN SAÏD** OMAR BELAYSID **HAMZA TAMEK** GHALI BOULGHDIAN **MAHJOUR OULAD CHEIKH** KAMEL TRAYEH **ATIQ BARRAY** MOHAMED MANOLO **ABDELAZIZ BARRAI** HAMMADA JAFFAR **OMAR MAYOUB** EL OUALI AHSSAN **MOULAY KAISS EL HIBA** MOHAMED KHUHAGUA **MOHAMED KHALFOUN** YOUSSEF EL ATAR **MOHAMED LAMINE EL ATAR** ABDELHAHI BOUKYOUT

Brahim Sebbar, ancien disparu, nous montre les lettres envoyées par ses parrains d'Amnesty.

En décembre, le monde entier s'est ému et recueilli à l'annonce du décès du Président Mandela, père de la nation Arc en Ciel qui a reconnu la RASD. Les 27 années de prison subies par Nelson Mandela, nous renvoient de suite aux longues peines de prison déjà accomplies par nombre de militants sahraouis, ainsi Mohamed Dadach, à Mohamed Yahia Hafed et aux prisonniers de Gdeim Izik si lourdement condamnés. Aussi l'engagement à écrire pour imposer leur libération est de plus en plus d'actualité !

Depuis 2011, parrains et marraines de prisonniers politiques sahraouis écrivent régulièrement à leur « filleul ». Ces lettres ne sont jamais remises à leurs destinataires par l'administration pénitentiaire, premier non respect du droit de tout prisonnier à recevoir des courriers. Cependant ces lettres arrivent quelquefois, remises aux familles, qui y trouvent également un soutien, ou discrètement auprès des intéressés.

Parallèlement à notre initiative, l'ASDHOM, association de défense des droits de l'homme au Maroc, a entrepris une démarche très voisine et organise le parrainage des prisonniers politiques marocains et sahraouis (voir texte de l'ASDHOM).

Les nouvelles côté prison ne sont pas bonnes !

Procès des 24 de Gdeim Izik, arrestations en août, septembre, décembre nous imposent de poursuivre cette campagne et de l'amplifier pour qu'elle pèse davantage sur les autorités marocaines et alerte de manière significative les autorités françaises.

Dès reçu et lecture du journal, consultez le site www.ecrirepourlesliberer.com, vous y retrouverez les infos les plus récentes sur leur situation et nos initiatives.

Prenez l'engagement d'écrire en vous inscrivant sur le site ou auprès de la nouvelle responsable des parrainages Michèle Joly / mjl.dom@free.fr.

En donnant votre adresse postale, vous recevrez des cartes arabe/français avec le nom de « votre filleul », ses coordonnées et celle du correspondant local référent.

Vous pourrez aussi les imprimer en direct via le site. Vous recevrez ensuite consignes et informations afin que votre engagement individuel s'inscrive dans une démarche collective pour la libération des prisonniers sahraouis.

La collecte solidaire qui a existé en 2011/2012 va également reprendre tant les besoins des familles et de leurs proches en prison sont importants. N'hésitez pas à proposer votre participation par les mêmes voies.



Réponse reçue en septembre par Josette Poilpré, transmise par la sœur de son filleul. Lettre chaleureuse qui dit toute l'importance de nos courriers.

